



ACADEMIE NATIONALE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DU SENEGAL

CONTRIBUTION A L'EMPLOI DES JEUNES : **LA FORMATION AUX METIERS DE L'AGRICULTURE**



JANVIER 2014



Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS)

CONTRIBUTION A L'EMPLOI DES JEUNES : LA FORMATION AUX METIERS DE L'AGRICULTURE

Janvier 2014

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 4

INTRODUCTION 5

I. CONTEXTE 7

1.1 Contexte politique et économique général..... 7

1.2 Profil du secteur et évolution de l’économie rurale..... 8

1.3 Alternative au modèle actuel de développement agricole : 9

II. METIERS DE L’AGRICULTURE, EMPLOI DES JEUNES ET FORMATION AGRICOLE ET RURALE..... 13

2.1 Analyse démographique de la population des jeunes 13

2.2 Analyse du marché du travail au Sénégal..... 13

2.3 Analyse de la demande de formation agricole et rurale 14

2.4 Analyse de l’offre de formation agricole et rurale..... 15

2.5 Les différents métiers de l’Agriculture 18

2.6 Politique de formation agricole et rurale 19

2.7 Entrepreneuriat agricole et rural 20

III. MUTATIONS DU SECTEUR AGRICOLE : ENJEUX ET PERSPECTIVES 22

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS..... 25

CONCLUSIONS 25

RECOMMANDATIONS..... 26

ANNEXES..... 29

ANNEXE I : BIBLIOGRAPHIE 29

ANNEXE II. Dispositif de la FAR au Sénégal..... 34

ANNEXE III Recensement et description analytique des métiers dans les principales filières agricoles et agro-industrielles. 37

INTRODUCTION

1. Tous les pays du monde sont préoccupés par l'emploi de leur population et principalement des jeunes qui sont de plus en plus nombreux à arriver sur le marché du travail. Le chômage, tout comme le sous-emploi chronique, affectent le bien-être et l'épanouissement de ces jeunes. Ils peuvent aussi être sources de nombreux autres problèmes économiques, politiques et sociaux (exode rurale, contestations, émigration clandestine) difficiles à maîtriser.
2. Au Sénégal, l'emploi des jeunes constitue une priorité du Gouvernement et figure en bonne place dans tous les programmes et projets des autorités, notamment à travers des programmes et activités agricoles qui constituent une niche potentielle pour des solutions au problème du chômage des jeunes. En effet, l'agriculture, du fait de la diversité de son champ d'opération et de son statut de premier employeur de la population active du pays, offre de fait d'importantes opportunités d'insertion de jeunes à condition de s'ouvrir à des filières et métiers en adéquation avec les besoins nouveaux du secteur.
3. L'option clairement affichée et tant de fois réaffirmée de l'Etat de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique du Sénégal est d'autant plus pertinente, qu'elle se fonde sur une conception large des métiers de l'agriculture qui ne se résument pas aux simples producteurs mais comportent plusieurs facettes allant de la production à la consommation, avec de nombreux acteurs souvent mal connus. Ceci ouvre un important gisement pour l'emploi des jeunes, dès lors qu'on met l'accent sur l'entrepreneuriat, le partenariat avec le secteur privé, l'implication et la pleine participation des jeunes dans la conception, l'élaboration, l'exécution et le suivi-évaluation des projets agricoles qui leur sont destinés.
4. L'agriculture, entendue au sens large du terme, intègre toutes les activités de production (végétales, animales, halieutiques, forestières et agro forestières), de conservation et protection, de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Elle a pour principales missions, tout en préservant les ressources naturelles et l'environnement:
 - de nourrir les populations en quantité et en qualité ;
 - de fournir des ressources financières à l'Etat et aux privés par la vente de produits sur les marchés intérieurs et extérieurs ;
 - d'assurer à ses acteurs un niveau de vie décent par la création d'emplois rémunérateurs et durables, particulièrement pour les jeunes.
5. Au regard des opportunités offertes par l'agriculture pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire mais aussi pour contribuer à l'emploi des jeunes, le Sénégal affiche de grandes ambitions de transformation et de modernisation du secteur qui se sont traduites au cours des dernières années par des augmentations significatives au niveau du budget national.
6. Il convient toutefois de noter que pour exploiter pleinement les niches d'emplois agricoles et extra agricoles, des innovations et une formation de qualité s'imposent, notamment sur :
 - les bonnes pratiques agricoles pour l'obtention d'une production de qualité et en quantité suffisante pour couvrir tous les besoins alimentaires et nutritionnels ;
 - les marchés, la commercialisation, les prix des produits et les filières agricoles ;
 - la transformation pour apporter une valeur ajoutée aux matières premières agricoles.
7. En consacrant le thème de sa Séance Solennelle 2014 à la problématique universelle de l'emploi des jeunes, à laquelle le Gouvernement du Sénégal accorde une attention toute particulière,

l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), conformément à ses missions, veut contribuer à la recherche de solutions effectives et durables à travers un ensemble de propositions tendant à instituer une nouvelle gamme de formations appropriées surtout aux nouveaux métiers de l'agriculture. La démarche adoptée à cet effet a consisté tout d'abord à faire l'état des lieux en matière de formation agricole et rurale (FAR) avec comme objectifs:

- le diagnostic détaillé et actualisé du système national de FAR et l'identification des secteurs et filières porteurs de croissance et d'emplois ;
- le recensement et la description des métiers dans les principales filières agricoles et agroalimentaires ;
- l'inventaire des structures d'enseignement et l'analyse des cursus ;
- le recensement et l'analyse de la demande de formation dans les principales filières ;
- l'identification d'expériences susceptibles d'encourager les jeunes à embrasser les différentes branches de métiers potentiellement porteurs.

8. L'ANSTS ambitionne ainsi de jouer son rôle d'anticipation auprès de tous les acteurs concernés et entend situer son action dans le cadre d'un partenariat dynamique entre l'Etat, la communauté scientifique, les opérateurs du privé et la société civile. Son objectif à terme est de contribuer à la revitalisation de l'enseignement des sciences agricoles et agro-industrielles pour la transformation et la modernisation de l'agriculture sénégalaise pour répondre efficacement aux attentes en matière de production et d'emploi des jeunes. L'objectif ultime est de faire de l'entrepreneuriat agricole, familial ou industriel, non seulement l'un des éléments de réponses crédibles à l'emploi des jeunes dans les métiers de l'agriculture mais aussi l'un des leviers pour le développement d'une agriculture moderne durable au Sénégal.

I. CONTEXTE

1.1 Contexte politique et économique général

9. En dépit de nombreuses mutations (endogènes comme exogènes) qui affectent le cours de son développement, l'économie du Sénégal continue d'être dominée par son secteur primaire. Selon les dernières statistiques du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, et de la Promotion des Valeurs Civiques (MJEPMC), le secteur agricole emploie la majorité de la population active (44,9%), suivi du secteur informel (42,2%), les secteurs public et privé formels n'occupant que respectivement 4,7 et 8,2%.
10. Cinq décennies après son accession à l'indépendance, le Sénégal continue de faire face à une multitude de défis liés de l'amélioration durable de sa situation économique. Après une longue période de stagnation et de recul, une croissance soutenue est toutefois de retour. Elle demeure fragile à cause des fondements et de la structure même de son économie. Alors que près de 60% de la population active du pays travaillent dans l'agriculture, celle-ci ne contribue que pour 20% du PIB. En d'autres termes, les deux tiers de la population créent moins du cinquième des richesses du pays.
11. Avec une demande intérieure solvable faible, l'économie du pays est fortement tributaire de ses exportations, dont les performances sont malheureusement encore faibles. Cela est dû avant tout à leur concentration sur un petit nombre de produits pour lesquels la demande mondiale est en déclin. La diversification économique induite avec le développement du secteur industriel et de celui des services reste insuffisante pour tirer l'économie du pays, d'autant qu'elle demeure pour une large part le fait d'initiatives informelles. L'une des conséquences majeures de ce déficit de développement économique est la pauvreté qui continue de frapper durement la population sénégalaise, en particulier en zone rurale. Elle se traduit par une prévalence de nombreuses poches d'insécurité alimentaire et de malnutrition.
12. Le pays dispose, néanmoins, de nombreux atouts pour asseoir sur des bases saines l'accélération de son développement économique et social. On compte parmi ceux-ci: (i) sa ressource démographique, en pleine expansion, dont la structure est marquée par le poids des classes jeunes ainsi que la croissance et le dynamisme de sa population active, (ii) son mouvement progressif de transition démographique, caractérisé par une baisse simultanée de la mortalité et de la fécondité ainsi qu'une urbanisation soutenue, (iii) l'abondance relative de ses ressources naturelles, énergétiques et minières, et (iv) l'émergence d'un mouvement social et d'organisations professionnelles fortes, couplée avec l'enracinement d'une gouvernance transparente et responsable.

1.2 Profil du secteur et évolution de l'économie rurale

13. L'un des traits les plus marquants de la géographie agricole du Sénégal est la diversité de ses situations locales, caractérisées par des potentialités et des contraintes différentes pour les activités agro-sylvo-pastorales. Cette diversité est le fruit d'une grande variabilité climatique, couplée à celle introduite par la présence de ressources en eau de surface (vallées du Sénégal et de la Gambie) et par la variété des sols.
14. L'agriculture (prise au sens large du terme) demeure la principale source de revenus pour la majorité de la population, composée de petits producteurs. Ceux-ci sont en effet responsables de 95% de l'activité agricole du pays et opèrent dans des unités d'exploitation de type familial, dans un contexte tributaire de la pluviométrie pour les productions végétales et animales.
15. Analysées sous l'angle de la durabilité, les performances de l'agriculture sont très contrastées et, en général, elles se situent nettement en dessous des objectifs fixés par les différents gouvernements qui se sont succédés.
 - **Au plan de la sécurité alimentaire** il existe un déficit structurel estimé à près de 40% des besoins nationaux. La production vivrière a plafonné au cours des dix dernières années autour de 1 000 000 de tonnes de céréales (mil, maïs, sorgho et riz usiné) auxquelles s'ajoutent des productions plus réduites de niébé, d'arachide de bouche et de manioc. Le déficit est comblé par des importations en riz, blé et autres céréales traditionnelles. Les exportations agricoles (encore dépendantes de la filière arachide), ne suffisent pas à équilibrer le déficit de la balance commerciale. De plus, les disponibilités alimentaires (production nationale plus importations) ne couvrent pas les besoins nutritionnels minimaux d'une bonne partie de la population. Ce déficit alimentaire structurel s'aggrave périodiquement par l'effet des sécheresses et d'autres facteurs environnementaux.
 - **Au plan de la gestion des ressources naturelles** l'agriculture continue de porter une responsabilité majeure dans la détérioration des ressources biologiques, en sols, et eaux, à cause de la perpétuation des pratiques et itinéraires agricoles de type extractif.
 - **Au plan de l'économie**, le Sénégal n'arrive à placer ses produits sur les marchés nationaux et internationaux qu'au prix d'une faible rémunération des producteurs, de protections tarifaires et d'une surexploitation de ses ressources naturelles. Dans un tel contexte, la question de la rentabilité économique de l'agriculture sénégalaise se pose avec acuité.
 - **Au plan du bien-être social**, le secteur ne garantit pas des revenus suffisants aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement et d'investir dans l'amélioration de leurs productions. La pauvreté en milieu rural touche près de la moitié des ménages ruraux et n'a fait que s'aggraver, avec la chute constante de leurs revenus constatée au cours des deux dernières décennies. Elle a accéléré la migration de l'essentiel des forces vives vers les centres urbains, avec comme conséquences la réduction de la main d'œuvre et de la productivité du travail en milieu rural.
 - **Au plan de l'équité**, le secteur est soumis à de fortes tensions internes (et de plus en plus externes) pour l'accès au capital productif et en particulier l'accès aux ressources en eaux et terres. Ces tensions s'expriment entre les différentes catégories de producteurs (agriculteurs, éleveurs et forestiers en particulier), mais également à l'intérieur de chaque

catégorie et même au sein de chaque famille où, souvent, les femmes et les jeunes sont en position de faiblesse et de marginalisation. D'autre part, le secteur agricole se trouve, bien souvent, en position de subordination face à d'autres opérateurs économiques tels que les commerçants et les industriels qui perçoivent une portion majeure des revenus des diverses filières.

16. **L'analyse des fondements de la crise de l'agriculture sénégalaise** pointe du doigt plusieurs responsables: (i) la démographie galopante qui n'est pas en phase avec les ressources disponibles, (ii) les aléas climatiques, avec une pluviométrie de plus en plus erratique, et une recrudescence d'événements climatiques extrêmes (tels que: sécheresses, inondations, réchauffement du climat), (iii) une perturbation significative de l'équilibre des écosystèmes terrestres et aquatiques, (iv) le retard technique des paysans et leur manque d'esprit d'entreprise, (v) le dirigisme de l'Etat qui a longtemps encadré et contrôlé les filières et les marchés, et (vi) le sous- investissement en infrastructures de base et en équipements. Tous ces facteurs sont certes réels, mais ils n'expliquent pas les causes essentielles de la crise. Il faut rechercher les fondements dans l'absence d'une vision à très long terme, partagée et soutenue par les choix stratégiques en matière de politiques agricoles. Le secteur a subi, depuis plus de 30 ans, un processus presque continu d'ajustement et de redéfinition de ses lignes directrices en matière de politique agricole (et ce en particulier depuis la Nouvelle Politique Agricole de 1984). Certes un certain nombre d'options prioritaires se sont dessinées au fil des modulations successives telles que :

- i. le rôle moteur de la croissance de la production agricole et pastorale dans le développement économique du pays ;
- ii. la nécessité de (i) assurer la satisfaction des besoins vivriers, (ii) développer les exportations pour obtenir des devises, (iii) préserver les ressources naturelles, (iv) placer la lutte contre la pauvreté au centre de toutes les autres options en matière de politique économique, (v) libéraliser les prix et le commerce des produits agricoles, (vi) désengager l'État des programmes productifs et recentrer son action sur ses missions régaliennes, et (vii) décentraliser et transférer l'essentiel des responsabilités de gestion aux communautés.

17. Dans un contexte économique et climatique difficile, le bilan général est plutôt très mitigé et va dans le sens d'une régression. Les innovations technologiques qui ont été introduites au cours de ce processus évolutif, en dents de scie, ont généré une majorité de systèmes de production hybrides (ni traditionnels, ni modernes), non adaptés à l'environnement et aux conditions des marchés. Ils ont des rendements très bas et décroissants qui entretiennent la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

1.3 Alternative au modèle actuel de développement agricole :

18. Des éléments importants du renouveau de l'agriculture sont contenus dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre en date du 28 Octobre 2013. Avec la santé, l'éducation et l'emploi des jeunes, l'agriculture y figure ainsi au premier rang des priorités du gouvernement pour la relance de l'économie. A travers **l'agriculture, qui est placée au cœur de la stratégie globale de**

développement du pays, le gouvernement réaffirme sa volonté ferme **« d'accélérer son programme d'autosuffisance alimentaire, pour soustraire progressivement le pays des contingences des marchés extérieurs et réduire le déficit structurel de sa balance commerciale. Pour y parvenir l'accent sera mis, entre autres, sur : la maîtrise de l'eau, l'accroissement de la productivité des terres, et la structuration et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières »**. Pour mieux accompagner le développement du secteur, le gouvernement compte: (i) renforcer les infrastructures et équipements de communication, de transformation, et de commercialisation, (ii) assurer une meilleure interface intersectorielle avec son projet de développement industriel et énergétique, sa réforme du système d'enseignement universitaire et professionnel, la modernisation du secteur informel, et (iii) favoriser la synergie Entreprise-Formation-Recherche-Développement ainsi que l'émergence des PME, au regard de leur rôle déterminant dans l'économie. L'État compte, par ailleurs, mettre en place un dispositif de soutien financier à travers le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS), la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE), et le Fonds National de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP). A ces objectifs il faut ajouter les deux préalables indispensables que sont : la disponibilité en eau et une politique hardie de la gestion des sols.

19. Si cet engagement renouvelé est inscrit dans la durée et la constance, il permettra d'envisager une vision à moyen terme d'un secteur dynamique, productif, compétitif et durable, vecteur de développement économique et social.

20. La stratégie globale de mise en œuvre de cette vision devrait actionner plusieurs leviers pour en assurer la cohérence, l'efficacité et la durabilité par :

a) *une intensification raisonnée et ciblée des différents types d'exploitations* opérant dans le paysage agricole (traditionnel, familial amélioré, et entreprise agricole). Il s'agit d'accroître et de diversifier les activités et sources de revenus dans les différents sous-secteurs (productions végétales, animales, forestières et halieutiques) et ce dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit en particulier de:

- mettre en place une politique hydraulique qui permette le développement de l'agriculture en toutes périodes de l'année ;
- réformer le régime foncier et sécuriser l'accès à la propriété foncière;
- réorganiser les circuits et faciliter l'accès aux intrants agricoles;
- promouvoir une gestion intégrée, effective et durable des ressources en terres et en eaux ainsi que celle des ressources faunistiques, ligneuses et halieutiques;
- développer les infrastructures de proximité (transport, irrigation, communication, transformation, etc.) et équipements ruraux; et
- faciliter l'accès aux services techniques, économiques et financiers en faisant recours en particulier aux TIC pour la finance, le crédit, le conseil agricole, et l'appui aux PME rurales.

b) *le développement des chaînes de valeur* pour optimiser la production locale, la conservation et la réduction des pertes et surtout la transformation en biens et services qui contribueront à renforcer la sécurité alimentaire, et la commercialisation. Il s'agira entre autres de:

- organiser et assurer une meilleure intégration et synergie entre les différents segments de différentes filières (production, conservation, transformation et commercialisation) regroupées en :
 - i. filières traditionnelles (arachide, coton, pêche,) : à réactiver et moderniser pour améliorer la production et la productivité et à réorganiser afin de mieux articuler les filières les unes par rapport aux autres ;
 - ii. filières porteuses (horticulture, aquaculture, lait, œufs et viandes) : à organiser pour optimiser leurs atouts et profiter au mieux de toutes les opportunités offertes par le marché international (AGOA, quelques productions fruitières pour lesquelles le Sénégal a un avantage climatique (mangues, fraises en hiver etc.) ;
 - iii. filières à fort potentiel (floriculture, gestion des déchets, plantes médicinales, huiles essentielles, transformation et production alimentaires) non encore explorées, et à introduire en ouvrant une large collaboration entre la recherche appliquée (biotechnologie pour la production locale de semences de pomme de terre, de fleurs coupées, d'huiles essentielles, d'huile de palme, etc.).
- restructurer et sécuriser la chaîne de production semencière des principales productions agricoles ainsi que l'installation et la pérennisation d'un dispositif de protection des ressources du patrimoine génétique végétal et animal;
- donner une grande priorité à la transformation pour la valeur ajoutée qu'elle donne à nos produits locaux, et
- professionnaliser les métiers de l'agriculture découlant de chaque segment ancien, rénové, ou nouveau, pour chaque filière.

c) *le renforcement des démarches de développement local pour promouvoir « une gestion de proximité des besoins de développement des populations, plus d'équité sociale et territoriale, l'élimination progressive des disparités entre les villes et les campagnes et le renforcement des pouvoirs locaux à travers une communalisation intégrale et le renforcement de la démocratie locale ».* Il s'agira en particulier de:

- recentrer toutes les interventions autour des Pôles de Développement (planification, coordination et intégration) ;
- consolider le mouvement paysan organisé en renforçant les capacités des ruraux à s'organiser pour mieux comprendre leurs intérêts et pour mieux les défendre.

21. Un certain nombre de Programmes intersectoriels et structurants, en soutien à l'exécution de la vision et de la nouvelle stratégie, sont en cours de préparation ou en début de mise en œuvre. Il s'agit, entre autres, du **programme d'autosuffisance alimentaire** (ciblant particulièrement le riz, les produits horticoles, le lait, les produits avicoles, et les produits halieutiques), du **programme de reconstitution du capital semencier**, du **programme d'équipement du monde rural**, du **programme national des domaines agricoles communautaires**, du **programme de**

développement de plateformes multifonctionnelles et d'unités de transformation des produits agropastorales et halieutiques, et du programme de formation duale « lycées-entreprises ». Ces programmes viennent renforcer le portefeuille de projets innovateurs existants, au premier rang desquels figurent **l'ANIDA, et le Programme de développement de l'aquaculture.**

22. Pour une mise en œuvre efficace et efficiente de tous ces programmes, il n'est pas inutile d'organiser des forums pour identifier des plages de synergies techniques ou technologiques possibles entre la science, la recherche, le secteur public et le secteur privé, un contexte dans lequel l'Académie peut jouer un rôle appréciable dans le cadre de ses compétences.

II. METIERS DE L'AGRICULTURE, EMPLOI DES JEUNES ET FORMATION AGRICOLE ET RURALE

23. La mise en œuvre de la stratégie renouvelée formulée précédemment et des opportunités nouvelles requiert l'existence de ressources humaines suffisantes, de qualité et bien formées, ce qui n'est pas le cas dans la situation actuelle. Cela est très clairement illustré dans le cas des filières traditionnelles mais aussi et surtout par la prise en compte marginale des filières porteuses telles que le sésame, l'aquaculture ainsi que des filières ayant un très fort potentiel de développement telles que la floriculture, la transformation des produits agricoles, les huiles essentielles, etc. Le chapitre qui suit porte sur la conception d'une politique basée sur une formation appropriée dans les segments anciens ou nouveaux des métiers de l'agriculture ignorés ou négligés indispensables pour une amélioration durable de la production agricole. Appliquée dans le cadre d'une stratégie mettant en avant les chaînes de production et de valeur, une telle politique devrait contribuer à répondre aux besoins d'emplois de façon générale et en particulier à ceux des jeunes.

2.1 Analyse démographique de la population des jeunes

24. En 2011, la population du Sénégal était estimée à environ 13 millions habitants dont près de 55% vivant en milieu rural. Les femmes y sont majoritaires (52% de la population totale) et représentent 65% de la population active. Selon les mêmes estimations, un sénégalais sur deux à moins de 20 ans et près de deux sénégalais sur trois ont moins de 25 ans. La répartition des femmes par grands groupes d'âges révèle que 70,8 % de groupe majoritaire ont moins de 30 ans. La particularité de cette frange jeune de la population est son fort taux de croissance. C'est ainsi qu'entre 2005 et 2011 la population jeune est passée d'un effectif de 4.1 millions à 4.5 millions, soit une hausse de moyenne de 8% (République du Sénégal, 2011, cité par Cabral et al. 2013). Il est à noter par ailleurs que les mouvements migratoires des campagnes vers les villes, la sous-région et l'international, se sont amplifiés au cours de deux dernières décennies, et affectent principalement la frange la plus jeune de la population active.

2.2 Analyse du marché du travail au Sénégal

25. Les taux élevés de chômage et de sous-emploi sont les causes les plus significatives de l'exode rural qui est massif. En effet, il n'y aurait qu'une personne sur cinq qui travaille à plein temps au Sénégal. Une telle situation laisse entrevoir un taux élevé de dépendance qui se traduit, entre autres, par une pression constante sur les individus qui travaillent et qui courent, ainsi, le risque de basculer dans la pauvreté monétaire. La dispersion et la multiplicité des structures de soutien à l'emploi, l'absence d'une articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, ainsi que le manque de transparence du marché de l'emploi, constituent des facteurs peu favorables à la baisse du chômage et du sous-emploi.

26. L'une des caractéristiques du marché de l'emploi jeune au Sénégal est la prépondérance des non qualifiés, la plupart du temps occupés dans des activités agricoles. L'on estime à 46% la proportion de jeunes chômeurs n'ayant reçu aucune instruction et à 28% le nombre de jeunes en situation de chômage et dont le niveau d'instruction dépasse rarement le primaire (Cabral et al, 2013). Le marché de l'emploi au Sénégal est caractérisé par ailleurs par :

- un faible niveau d'offres d'emplois formels et structurés;
- un sous-emploi quasi chronique en milieu rural, principale source d'un mouvement migratoire massif énoncée plus haut;

- un secteur informel qui s'est largement développé au cours des trente dernières années, mais dont la productivité reste très faible (76 % des actifs de Dakar travaillent dans le secteur informel). C'est le secteur qui emploie la main d'œuvre la plus jeune, la moins scolarisée et la plus féminine (45,9 % de femmes contre 28,8 % dans l'Administration). Cette population féminine est souvent impliquée dans des activités économiques marginales et faiblement rémunérées;
- un volume important de nouveaux demandeurs d'emplois par an, estimé à plus de 200 000 personnes âgées de 15 à 34 ans (dont plus de la moitié en provenance du secteur rural) ;
- une grande pauvreté des statistiques et une faible compréhension de la dynamique de la demande et de l'offre ainsi que l'absence d'une stratégie compréhensive liant croissance économique, éducation, protection sociale et emploi pour les jeunes.

27. La même source (Cabral et al. 2013,) rapporte que le taux d'emploi des jeunes au Sénégal est resté stable sur la période 2005-2011 et tourne autour de 38%. Quant au taux d'activité des jeunes il était de l'ordre de 42% en 2011 contre 44.4% en 2005, accusant ainsi une légère baisse. En ce qui concerne le taux de chômage de la population en âge d'activité, il était estimé en 2011 à 12.2% pour les jeunes âgés de 15-35 ans, contre 10.2% pour la moyenne nationale et 7.8% pour leurs aînés âgés de 35 à 65 ans. Une analyse plus fine montre que le taux de chômage atteint 15% pour la tranche d'âge intermédiaire de 25-29 ans, avec une grande disparité notée entre jeunes filles (18%) et jeunes hommes (12%). Dans ce schéma global, il convient de noter le rôle prépondérant joué par le secteur agricole dans l'absorption de la main d'œuvre. C'est ainsi qu'en milieu rural le taux de chômage des jeunes se situe à un niveau relativement faible (9%), tandis qu'à Dakar il atteint 18%.

La question de l'insertion sur le marché de travail de jeunes sans éducation, ni formation professionnelle constitue la préoccupation majeure des décideurs politiques Sénégalais, qui, si elle n'est pas maîtrisée, risque de grossir la population déjà nombreuse d'adultes sans qualification ni d'avenir professionnel.

2.3 Analyse de la demande de formation agricole et rurale

28. Une étude réalisée par YouthMap (2011), indique que parmi les jeunes couverts par l'enquête au Sénégal, près de 80% ont exprimé leur désir d'acquérir une compétence ou d'apprendre un métier. Les types de compétences les plus souvent cités sont les Technologies de l'Information et de la Communication (14%), l'électricité et la mécanique (12%) et l'agriculture (7%). Quant à l'enquête réalisée par ERA-USAID (2013) et portant sur les besoins en compétences par secteur, les résultats montrent que les répondants ont tous reconnu que la formation de leurs employés était inadéquate, toutefois l'étude a révélé des différences d'opinions entre les organisations agricoles et les entreprises privées quant à la nature des besoins et des priorités de formation.

29. Les besoins de formation à court terme exprimés selon les domaines et le niveau d'éducation s'établissent comme suit :

- pour les organisations agricoles viennent en tête: le marketing et la production agricole (52%); ensuite les TIC et les finances (40%) et la gestion (32%) ;
- pour les entreprises privées l'ordre prioritaire est : 70% pour la gestion et 64% pour le traitement et le stockage.

Globalement les besoins de formation à court terme par niveau d'éducation identifiés par les employés dans chaque entité organisationnelle présentent un schéma similaire. Les résultats de

l'étude montrent également que les établissements d'éducation et de formation agricole disposent d'une bien meilleure capacité à répondre aux besoins exprimés de formation et d'éducation. Le domaine de formation perçu comme étant le plus important pour promouvoir la croissance du secteur est celui de l'agronomie (production agricole) et des autres sciences végétales. Quant au secteur privé, il s'avère qu'en général il ne porte pas confiance aux capacités (en termes d'infrastructures et qualité de l'enseignement) des établissements à répondre effectivement à ses besoins.

30. De façon générale, on peut noter que l'analyse actuelle de la demande au niveau du secteur est partielle et ad hoc. Il n'existe aucun mécanisme d'évaluation exhaustive, de stimulation, d'accompagnement et de suivi de cette demande. Les limites de la situation actuelle sont illustrées par les limites mêmes des enquêtes mentionnées plus haut. Celles-ci: (i) ne portent que sur les occupations ou les métiers traditionnels; (ii) ne couvrent pas tous les segments de la population agricole et rurale; (iii) ne couvrent que les productions végétales traditionnelles; et (iv) reflètent l'ignorance des populations enquêtées sur le potentiel des bassins d'emplois qui existent dans tous les segments des chaînes de production et de valeur.

Les insuffisances constatées dans la production et la productivité agricole sont expliquées en partie au moins par cette vision tronquée des chaînes de valeur (centrée seulement sur l'amont) et la non prise en compte des niches d'emplois qui existent encore non seulement dans les filières traditionnelles mais aussi et surtout dans les filières porteuses et les filières à fort potentiel comme mentionné ci-dessus.

2.4 Analyse de l'offre de formation agricole et rurale

31. L'analyse de l'état actuel du système national de l'éducation montre que des efforts importants ont été consentis pour accroître le niveau d'éducation de la population et pour en développer ses compétences. Toutefois, l'objectif fixé pour l'éducation pour tous (EPT) est loin d'être atteint puisque le taux net de scolarisation au primaire, en 2011, tournait autour de 60%. Cette situation se traduit par un retard scolaire pour un nombre important d'enfants ayant dépassé l'âge normal d'inscription au primaire (environ 1/3 des enfants en âge scolaire n'achève pas le cycle primaire). Dans le domaine de la formation professionnelle et technique ainsi que dans celui de l'alphabétisation et l'éducation non formelle, les efforts consentis et résultats escomptés restent également encore très insuffisants. Cette situation pénalise particulièrement les populations rurales. La distribution du réseau des établissements dispensant une formation professionnelle et technique (FPT) montre en effet des disparités (i) régionales importantes (la région de Dakar concentrant la majorité des effectifs inscrits et de l'offre privée) et (ii) sectorielles (seules 23% des structures forment dans les activités du secteur secondaire (*dont l'agro-alimentaire*) et 13% dans des activités du secteur primaire (*dont l'agriculture*)).
32. L'encadre I ci-joint et l'annexe III donnent une vue panoramique du dispositif de la formation agricole et rurale au Sénégal. Sa structure et son fonctionnement sont calqués sur celui du système national d'enseignement et d'éducation (niveaux primaire, secondaire et supérieur). Il constitue le deuxième dispositif éducatif au Sénégal. Il a connu une évolution ad hoc marquée au fil du temps par une stagnation ou régression des niveaux inférieurs (primaire et secondaire) et un développement (plus récent) des niveaux supérieurs. Les institutions de formation professionnelle agricole sont sous tutelle de plusieurs ministères (Agriculture et de Equipement rural, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Elevage et Productions animales, Pêche et Affaires maritimes, l'Environnement et le Développement Durable, Enseignement Supérieur et Recherche, Industries et Commerce).

ENCADRE I. CARACTERISTIQUES DES INSTITUTIONS DE FORMATION AGRICOLE AU SENEGAL

L'annexe II donne une vue panoramique du dispositif de formation agricole et rurale du Sénégal. Il montre l'existence d'une cinquantaine d'institutions couvrant tous les niveaux (du primaire au supérieur), tous les sous-secteurs (productions végétales, animales, forestières et halieutiques), répartis sur tout le territoire. L'analyse de ce dispositif montre que le niveau supérieur offre des formations diplômantes du type doctorat, ingénieur, master/licence. Certaines de ces structures se consacrent entièrement à la formation agricole et rurale (ENSA, EISMV, ESEA, ISFAR), tandis que d'autres ne s'y consacrent que partiellement (UFR, départements de certaines universités, etc...). Au niveau intermédiaire, les institutions dispensent essentiellement une formation technique et professionnelle du type « brevet de techniciens supérieurs ». Au niveau inférieur fleurissent une gamme d'institutions formant principalement aux métiers de l'agriculture. Ce niveau semble avoir perdu de son importance et de son poids dans le dispositif. Il a été constaté que les institutions de formation agricole et rurale ont dans leur majorité vu leur capacité pédagogique et infrastructure d'enseignement se dégrader au fil du temps. Pour faire face à l'érosion de leurs ressources humaines (due en particulier au gel des recrutements) elles ont eu recours à des recrutements massifs de vacataires. L'analyse révèle également un déficit de collaboration avec les structures de développement et de recherche. Quand elles existent celles-ci ne sont guidées, dans la plupart des cas, que par le souci de placer les étudiants en stage. La formation à l'entrepreneuriat est presque inexistante, faute de centre d'application pratique fonctionnelle et de ressources financières suffisantes. Quand cette formation est dispensée au niveau supérieur, elle se limite souvent à des modules ou à des cours d'économie rurale et de gestion des projets. Cela s'explique par l'absence de centres d'application pratique fonctionnels dans les établissements et de ressources financières suffisantes. Les contraintes liées à la vétusté ou à l'absence de centres d'application pratique, au déficit en moyens logistiques et en matériel pédagogique font que les établissements ont de moins en moins de possibilités de programmer des travaux pratiques et de sorties sur le terrain. Il a été noté aussi l'absence de passerelles entre les institutions de formation supérieure d'une part et entre ces dernières et celles de formation secondaire d'autre part, alors que cela aurait certainement permis d'améliorer la qualité de certaines formations, et aussi d'offrir des chances aux jeunes diplômés de poursuivre leurs études. Il a également été noté le manque ou l'obsolescence des textes réglementaires, l'instabilité de la tutelle et l'absence d'une politique de renforcement des capacités des formateurs. Tous ces facteurs affectent grandement la montée en puissance des institutions de formation agricole et rurale dans le dispositif éducatif. En ce qui concerne l'insertion des sortants de ces institutions, il n'a pas été possible de disposer de statistiques récentes et fiables sur ce sujet. Cependant les enquêtes de ces dernières années montrent que les diplômés de l'ENSA (380 entre 1987 et 2008 dont 347 sénégalais et 33 pour le reste du continent), sont souvent recrutés aussitôt ou moins d'un an après leur sortie par la fonction publique, le secteur privé et parapublic. Aucune création d'entreprises agricoles privées par les diplômés n'a été notée. En définitive, il semble que les établissements de formation agricole et rurale existant au Sénégal sont à peu près satisfaisants en termes de nombre. Les priorités devraient être: (i) d'augmenter les budgets des établissements, (ii) d'améliorer les infrastructures et les équipements pédagogiques, (iii) d'améliorer le contenu des programmes, (iv) de renforcer les capacités des formateurs, (v) de diversifier les offres de formation et de les adapter à la demande, (vi) d'impliquer les employeurs au pilotage de la formation, (vii) de faire participer les collectivités locales au financement de la formation, (viii) de créer des synergies entre les institutions de formation afin de faire des économies d'échelle, (ix) d'inciter la mise en place de programmes d'entrepreneuriat dans les cursus de formation pour favoriser l'auto emploi des jeunes et (x) de mettre en place des dispositifs d'assurance qualité.

33. C'est ainsi que de nouveaux acteurs sont apparus dans le paysage de la formation agricole et rurale. Il s'agit principalement: (a) des institutions privées de formation agricole et agro-industrielle ; (b) des institutions relevant de système national de recherche agricole et agro-industrielle (cherchant à valoriser les acquis et innovations générés par la recherche) ou du système national de vulgarisation tel que l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR); (c) des institutions ou

centres créés par des ONG, ou des Organisations Paysannes (OP); (d) des centres de formation d'institutions spécialisées, financées par la coopération internationale. Ces nouveaux acteurs cherchent soit à (i) combler le déficit qui existe dans l'offre de formation (tel que le renforcement de capacités, l'apprentissage traditionnel, etc.), ou (ii) occuper des niches nouvelles pourvoyeuses de substantiels emplois et d'opportunités d'insertion professionnelle, telles les normes requises pour l'exportation. L'un des principaux objectifs de la présente étude est d'aider à combler ces poches et ces niches de formation et de renforcement de capacités qui ne sont pas encore prises en compte par les systèmes formels publics de formation quels que soient les niveaux.

34. L'analyse de la structure et du fonctionnement de ce dispositif de formation révèle plusieurs de points forts liés en particulier à son ancienneté, au nombre et à la diversité de ses composantes. Ces atouts sont cependant contrebalancés par un certain nombre de faiblesses dont les plus importantes sont : son manque de cohésion et d'efficacité, et son décrochage par rapport aux défis et opportunités de son environnement. Force est de constater que ce dispositif n'a pas su créer au plan interne les passerelles et les synergies nécessaires entre ses différentes composantes, ni établir de façon systématique les relations et collaborations indispensables en amont avec les sources du savoir (les organismes de recherche) et en aval avec les demandeurs et utilisateurs des produits de la formation. Il n'existe pas de relations formelles entre « Formation technique et/ou professionnelle, besoins des structures existantes (employeurs) et demandeurs d'emplois. Il n'y a pas une structure fonctionnelle qui recueille les demandes d'emplois, établit la relation avec les employeurs potentiels, ni en relation avec des structures professionnelles de formation.
35. Pour améliorer la pertinence, l'efficacité et la durabilité du dispositif actuel de formation agricole et rurale, une mutation structurelle profonde s'avère indispensable afin de mieux adapter l'offre de formation à la demande locale et de coordonner l'action de l'ensemble des structures de formation publiques et privées. Pour mieux répondre aux ambitions affichées par le gouvernement dans « son programme d'autosuffisance alimentaire » via la transformation et la modernisation de l'agriculture, il est impératif de relever, de façon sensible et durable, le niveau de technicité et de professionnalisme des ruraux opérant dans les différents systèmes d'exploitation qui existent aujourd'hui. Cela supposera de donner une plus grande priorité à la formation des ruraux eux-mêmes, couplée à celle des techniciens et cadres chargés de les appuyer et de les conseiller. Cela appellera la mise en place d'un système ayant une dimension sans commune mesure avec le système actuel. On passerait d'un système devant former quelques centaines de diplômés et quelques milliers de producteurs, à un système formant des dizaines de milliers de personnes par an (30 000 jeunes sans compter les producteurs adultes), à l'image des pays émergents qui ont réussi leur révolution verte (Inde, Chine, Brésil, Malaisie, etc.).
36. Il faut donc passer d'un système peu diversifié dans ses offres de formation et essentiellement axé sur une formation agricole diplômante, à un système très diversifié dans ses offres de formation et de capacitation, dans ses méthodes et ses pédagogies. Pour les agriculteurs, les connaissances requises sont techniques, économiques, organisationnelles et en relation avec les réglementations, et les normes (traçabilité, qualité, calibrage), etc. Ces connaissances ne pourront être dispensées seulement au cours de la formation initiale, mais devront être apportées aussi tout au long de la carrière professionnelle des individus. Dans le segment supérieur du dispositif, des changements structurels de curriculum de formation seront nécessaires pour mieux répondre aux demandes changeantes du marché de travail agricole. La transformation des produits agricoles, le stockage, la finance et le marketing sont autant de domaines dans lesquels les institutions de formation agricole et rurale doivent s'investir pour remédier au manque de diplômés qualifiés dans ces créneaux. Par ailleurs beaucoup d'organisations expriment aujourd'hui le besoin d'avoir des professionnels et des partenaires familiers avec une approche holistique des questions de développement durable

incluant nécessairement les composantes environnementales (nuisance à la santé, études d'impacts etc.).

37. **Enfin, de la lecture croisée entre la demande et l'offre de formation, on peut retenir que l'emploi des jeunes au Sénégal, dans le secteur agricole et agro-alimentaire se heurte à deux obstacles majeurs : l'insuffisance des capacités et le déficit d'information. Une formation professionnelle appropriée fait souvent défaut. La formation dite diplômante prédomine. La formation qualifiante reste très insuffisante. Les jeunes demandeurs d'emplois sont surtout confrontés à d'énormes difficultés d'accès à l'information relative aux opportunités de formation et de perfectionnement ou aux possibilités de financement pour les jeunes créateurs d'entreprises.**

2.5 Les différents métiers de l'Agriculture

38. L'agriculture pris au sens large est pratiquée en Afrique par des acteurs dans des catégories d'activités ou métiers rangées sous l'appellation de : **cultivateurs, planteurs, éleveurs, pêcheurs ou chasseurs**. Pour chacune de ces catégories, le résultat de leurs activités ne génère généralement qu'un seul produit et n'occupe qu'un seul niveau de la chaîne de valeur de la filière. Ainsi en amont comme en aval de ce niveau, les autres produits et services (équipements, intrants primaires comme les semences en amont et processus de transformation et de commercialisation en aval) de la chaîne de valeur ne sont pas pris en compte. Pourtant ce sont généralement dans ces segments que l'on trouve l'essentiel de la valeur ajoutée des principales productions agricoles en Afrique et au Sénégal (comme c'est le cas pour l'arachide, le café ou le cacao qui sont des produits intermédiaires de la chaîne mais qui constituent souvent la matière première recherchée).
39. Sous ce rapport, en prenant en compte toutes les filières possibles (*des semences jusqu'aux produits finis pour la catégorie agriculture*) par catégorie (*agriculture, plantation, pêche et élevage*) dans le cadre des exploitations familiales ou/et de l'agro-business ou de l'agro-industrie, les champs nouveaux des métiers de l'agriculture sont nombreux et variés (Annexe III). Les métiers de l'Agriculture et de l'agro-industrie sont déterminés par deux facteurs clés : le contexte (local ou régional selon les avantages comparatifs et les potentialités) et le secteur d'opération (privé/entreprises agro-industrielles, fermes et exploitations agricoles modernes, ONG, par exemple). Le cadre global de tout ceci est bien sûr déterminé par le contexte politique retenu par l'Etat du Sénégal, appuyé par divers partenaires techniques et financiers. Parmi ces métiers de l'Agriculture trois catégories peuvent être retenues : (1) les métiers de production agricole de diverses spéculations (végétales, animales, forestières, pêches etc. ; (2) les métiers liés à la transformation agro-industrielle, au conditionnement et à la conservation ; (3) les métiers relatifs à la fonction de services : transport, réparation et maintenance, négoce et marché, distribution, et information et communication. Ces deux dernières catégories offrent un énorme vivier d'emplois.
40. La grille résultant du croisement catégories (agriculture, plantation, pêche et élevage) et filières (semences jusqu'aux produits finis pour la catégorie agriculture) donne des indications sur le très grand nombre de métiers anciens, traditionnels ou nouveaux que pourrait générer une nouvelle vision et une nouvelle approche des métiers de l'agriculture. Cette nouvelle vision appellera forcément à un réexamen de la formation, du renforcement ou de la capacitation au besoin dans les secteurs nouveaux qui apparaîtront. Il apparaît **également** indispensable de bousculer et de balayer un certain nombre d'idées reçues sur les métiers de l'agriculture. L'agriculture rime encore dans **beaucoup d'esprits** avec « hilaire », daba, alors qu'elle se conjugue davantage aujourd'hui avec nouvelles technologies, environnement/**nutrition/santé**, diversification, **transformation et valorisation**, etc. Parmi les stéréotypes les plus répandus on peut noter : (i) « Agriculture égale

agriculteur », (ii) « pour travailler dans l'agriculture pas besoin de diplôme », (iii) « l'agriculture c'est un secteur sinistre ». En complément à la réforme du système de formation **suggérée plus haut**, un vaste programme de communication **sera nécessaire pour corriger l'image actuelle du secteur et celle des métiers qui y sont afférents**.

41. Il est possible d'opérer une mise en relation entre les métiers de production agricole de diverses spéculations et divers aspects relatifs aux curricula et manuels de formation assurés par les institutions et centres de formation agricole et rurale :

- l'analyse des curricula de formations existantes et leur révision ;
- les propositions de curricula nouveaux et adaptés ;
- l'élaboration de manuels de formation

Cette mise en relation va nécessiter de réaliser des formations, de les évaluer et de faire leur suivi-évaluation sur le terrain pour vérifier leur efficacité et leur efficience.

2.6 Politique de formation agricole et rurale

42. Axée sur la nouvelle approche, la formation agricole et rurale ne sera efficace que si elle s'inscrit dans le cadre d'une politique agricole inclusive et affirmée, avec des objectifs, des actions et des moyens d'actions. Comme l'indiquent Daude et al. (2003), la formation agricole et rurale ne définit pas une politique à elle seule. Les caractéristiques essentielles d'un bon système de formation reposent sur quatre constatations: (i) la formation n'est qu'un outil de développement parmi d'autres ; (ii) une politique de formation n'est qu'un élément d'une politique plus globale ; (iii) la formation est d'autant plus diversifiée que les métiers sont complexes ; et (iv) le caractère évolutif de l'agriculture et du développement rural implique un raisonnement dans le long terme.

43. Au Sénégal une esquisse de « Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) » a été élaborée en 2006 et validée en 2010 par un groupe d'acteurs constitué autour du Bureau de la Formation Agricole et Rurale (BFAR) et ce dans le cadre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (BFPA, 2010). Un des piliers principaux de cette stratégie est la régionalisation de la formation avec la création de cinq pôles de formation correspondant aux cinq zones agro-écologiques du Sénégal. Chacun des pôles serait organisé autour des principales filières de production régionales afin de mieux répondre à la demande locale. Toutefois, Il convient de noter que la première réflexion sur la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale a été initiée en 1999 et a fait l'objet d'un document intitulé « Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale : orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015 ». Selon le BFPA (2005) cette réflexion avait combiné trois types d'analyses (historique, diagnostique et prospective) qui ont permis de décliner quatre grandes orientations stratégiques :

- généraliser en milieu rural l'éducation de base et assurer à tous les ruraux l'accès à l'alphabétisation ;
- répondre aux besoins de formation professionnelle des ruraux dans tous les domaines ;
- renforcer, adapter et mieux articuler les formations secondaires et supérieures agricole et rurale ;
- réguler l'ensemble des institutions publiques et privées de formation agricole et rurale.

44. Ces quatre orientations ont été reprises et articulées dans le document intitulé «Développer le Capital Humain en Agriculture dans un Contexte de Transition Economique et Démographique : La Politique de Formation Agricole du Sénégal » de Novembre 2010. Cependant, la SNFAR a connu des difficultés dans sa mise en œuvre. Parmi faiblesses dans la mise en œuvre l'on peut citer : (1) la

multiplicité des structures de formation qui ne reflète pas un dynamisme des exploitations agricoles ni une couverture satisfaisante des besoins de formation de la grande majorité des ruraux ; (2) le manque de structures de formation spécialisées dans la transformation et l'industrialisation des produits agricoles, ce qui ne permet pas de libérer le surplus de main d'œuvre des exploitations familiales ; (3) l'insuffisance des ressources financières.

2.7 *Entrepreneuriat agricole et rural*

45. L'entrepreneuriat agricole est un des créneaux qui permet d'atteindre un niveau appréciable de développement, de modernisation et d'insertion des jeunes formés. Il convient de noter que la formation à l'entrepreneuriat est presque inexistante au niveau supérieur, souvent limitée à des modules ou à des cours d'économie rurale et de gestion des projets. Cela s'explique par l'absence de centres d'application pratique fonctionnels dans les établissements et par l'insuffisance de ressources financières. Comme noté plus haut, il existe très peu de passerelles fonctionnelles entre les institutions de formation supérieure d'une part et entre ces dernières et celles de formation secondaire d'autre part. Une interface bien structurée aurait certainement permis d'améliorer très sensiblement la qualité de certaines formations. Il manque par ailleurs au sein des institutions de formation agricole et rurale, (i) d'incubateurs d'entreprises (formation, appui-conseil), pour préparer les diplômés à l'auto-emploi et (ii) de mécanismes d'analyse, de suivi de l'évolution du marché de l'emploi ainsi que d'ajustement des programmes et cursus aux besoins émergents.
46. La formation agricole et rurale a évolué dans le temps avec les besoins et objectifs visés. Pendant la période coloniale elle se faisait par rapport aux produits d'exportation destinés à la métropole. Pour le haut niveau elle se faisait pour quelques rares privilégiés dans les mêmes écoles de formation d'ingénieurs en métropole où parfois quelques-unes de ces écoles avaient des spécialisations en agriculture et élevage tropicaux. Les auxiliaires étaient formés dans des centres de formation comme celui de Louga pour l'agriculture et celui de Saint Louis pour l'élevage.
47. Depuis l'indépendance les centres et écoles de formation se sont multipliés et diversifiés mais n'ont jamais été ni coordonnés et ni harmonisés pour couvrir les types et champs d'activités agricoles.
48. Dans le contexte mondial nouveau de la production, de la distribution et de la circulation des produits agricoles, l'agriculture a acquis une dimension nouvelle où il faut produire plus et produire mieux. Pour cela nous n'avons plus le choix, il nous faudra rationaliser et moderniser nos systèmes et techniques de production. Il nous faudra adopter les systèmes modernes d'exploitation comprenant non seulement la production mais aussi les préalables à la production (semences notamment) ainsi que les activités de transformation, de consommation et de commercialisation pour valoriser la production pour éviter la « **détérioration des termes de l'échange** » comme disait le Président Senghor.
49. Les politiques de formation agricole et rurale devront en conséquence suivre les politiques de production et devront donc évoluer constamment et rapidement selon les besoins et les opportunités des marchés. Elles devront couvrir tous les éléments et segments des systèmes d'exploitation ou chaîne de production pour chaque filière et permettre que toutes les opportunités soient transformées en réussite.
50. Dans une telle stratégie rénovée les jeunes devraient avoir une place privilégiée en particulier en tout ce qui concerne les applications nouvelles des techniques modernes de la biologie comme les biotechnologies qu'elles soient appliquées à des filières traditionnelles comme l'arachide, le riz ou

le manioc pour la production de semences ou d'embryons ou des filières porteuses comme la floriculture.

ENCADRE II. ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET AGRO ALIMENTAIRE

L'entrepreneuriat agricole est l'un des créneaux qui permet d'atteindre un niveau appréciable de développement, de modernisation et d'insertion des jeunes diplômés. Dans le passé, la plupart des établissements d'enseignement ont orienté leurs formations agricoles vers les besoins des services publics ou parapublics. La plupart des diplômés trouvaient ainsi un débouché dans la fonction publique. Cependant, quelques initiatives pour mettre en place des formations orientées vers l'entrepreneuriat et les besoins du secteur privé ont été mentionnées dans les entretiens. C'est le cas de l'ENSA qui a eu à mettre en place un programme intégré de formation à l'entrepreneuriat. Son centre d'étude et de gestion des entreprises agricoles offrait aux stagiaires une formation payante précédée de conseils d'orientation suivie d'un encadrement après installation. Ces initiatives doivent être reprises et généralisées dans l'ensemble des établissements de formation agricole et rurale afin de répondre aux besoins de différents groupes (chômeurs, jeunes diplômés, organisations de producteurs, groupements féminins, fonctionnaires déflatés, cadres divers, etc.).

Devant la réduction dans les recrutements par le secteur public, ces établissements, plus que par le passé, doivent répondre aux besoins de l'entrepreneuriat et du secteur privé en mettant en place des cellules de gestion et de formation à l'entrepreneuriat et/ou en incluant dans leurs curricula des unités d'enseignement à l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire.

La plupart des personnes rencontrées au cours de cette étude estiment que les formations doivent être organisées en fonction des besoins des différents groupes cibles notamment les jeunes diplômés, les groupements de femmes, les jeunes chômeurs, les fonctionnaires déflatés, etc.

Ils mettent l'accent sur la nécessité de changement de mentalité de la part des personnes désireuses de s'orienter vers l'entrepreneuriat pour éviter les échecs précoces constatés dans le passé. Ce changement est indispensable tant chez les formés que chez les formateurs.

Enfin, il a été proposé la mise en place au sein des institutions de formation agricole et rurale d'incubateurs d'entreprises (formation, appui-conseil) pour préparer les diplômés à l'auto-emploi et d'une structure d'observation permanente du marché de l'emploi et d'ajustement des programmes aux besoins de l'entrepreneuriat

III. MUTATIONS DU SECTEUR AGRICOLE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

51. A l'instar des autres pays du monde, l'agriculture sénégalaise continue son adaptation aux évolutions de sa société et de son environnement: forte pression démographique et foncière, impact croissant du changement climatique avec une dégradation des ressources en terres et eaux, diversité et différenciation, augmentation des moyens de production et émergence de nouveaux métiers, intégration croissante des économies rurales et urbaines, hausse, volatilité et tendances à long terme des prix des produits alimentaires, accroissement des investissements commerciaux dans l'agriculture et transformation des marchés, décentralisation et dévolution des responsabilités au niveau local, et enfin progrès technologique. Pour être en phase avec ces mutations, les exploitations agricoles devront être gérées, de plus en plus, comme des entreprises soucieuses de préserver les ressources naturelles. Le rôle des femmes dans la gestion et la diversification des activités agricoles irait croissante. Le secteur fera appel de plus en plus aux technologies nouvelles, diversifiera ses modes de production, valorisation et commercialisation et se conformera davantage aux normes et labels de qualité.
52. Dans ce contexte en pleine évolution, multiples sont les défis – anciens ou relativement récents – à relever pour promouvoir une agriculture paysanne rentable, viable et résistante. Parmi les plus importants à gérer figurent :
- **L'insuffisance du capital humain et de l'expertise et l'accès limité à l'éducation** Le développement insuffisant du capital humain et des compétences constitue le frein le plus important pour la transformation de l'agriculture en une activité rentable et écologiquement et socialement viable. La persistance de ce problème risque de perpétuer la pauvreté rurale, d'aggraver les problèmes d'insécurité alimentaire et de nutrition, et de réduire l'aptitude des ménages pauvres à faire face aux défis liés à la dégradation de l'environnement et au changement climatique. Elle limite aussi leur aptitude à innover et à tirer parti de possibilités économiques telles que celles qui découlent de l'intégration croissante des économies rurales et urbaines et de l'accroissement de la demande de biens et de services agricoles. Si l'on veut saisir toutes les possibilités d'emplois agricoles et non agricoles au sein des filières ou des secteurs auxiliaires, il est essentiel d'améliorer l'accès à une formation technique et professionnelle de qualité et à des services d'appui à la production en mesure de renforcer les capacités d'innovation des producteurs agricoles. Il s'agit là d'un domaine où les jeunes ruraux sont en général défavorisés par rapport à leurs homologues urbains, et les femmes et jeunes filles rurales par rapport aux hommes. Il s'agit en fin de compte d'améliorer le cadre global de vie des ruraux.
 - **L'accès limité à la technologie.** En tant que producteurs, transformateurs et vendeurs de produits agricoles et vivriers, et en tant que gestionnaires de ressources naturelles peu abondantes et menacées de dégradation, il est essentiel pour que les ruraux, femmes et hommes, aient accès à la technologie et au savoir-faire.
 - **L'accès insuffisant aux services financiers.** Les populations rurales ont besoin de toute une gamme de produits financiers (épargne, crédit, assurance et services de transfert), tant pour soutenir leurs activités économiques que pour couvrir les exigences de bien-être des individus et des ménages.

- **L'intégration insuffisante dans les filières et les marchés locaux, régionaux et internationaux.**

L'absence de liens robustes stables entre les différents acteurs concernés, directement ou indirectement, par les filières agricoles pose un énorme problème d'efficacité et de rentabilité. Qu'il s'agisse de fourniture d'intrants, de transformation, de commercialisation, de transport ou d'équipement et de maintenance, il existe tout un éventail de secteurs non agricoles qui doivent prospérer pour que l'agriculture puisse devenir le moteur de la croissance et de la sécurité alimentaire. Ces secteurs offrent des possibilités d'emploi et de micro-entreprises aux jeunes ruraux femmes et hommes. Ces secteurs non agricoles qui concourent au fonctionnement harmonieux des filières doivent bénéficier d'un environnement porteur. Il est, en conséquence, nécessaire d'investir dans ces différentes activités au sein ou autour de ces filières. Des mesures devront être également prises pour permettront aux producteurs et autres opérateurs ruraux de prospérer sur les marchés agricoles, en augmentant leurs profits, et en réduisant les risques et en les gérant mieux. Pour ce faire, il faut aider les producteurs et transformateurs à s'adapter aux conditions du marché – comme les prix élevés – tout en faisant en sorte que les marchés agricoles et alimentaires leur envoient des signaux clairs et des incitations par les prix.

53. Pour faire face à ces défis il est important que l'évolution du secteur soit guidée par une vision dynamique du développement du monde rural centrée sur le profil et rôle des agriculteurs et agricultrices de demain. Cette vision doit refléter non seulement une prise de conscience de l'ampleur et de l'urgence de la tâche à entreprendre, mais aussi de la complexité des changements que traverse l'économie rurale ainsi que les nouveaux risques, opportunités et possibilités qui existent. La formulation de cette vision devra être collective incluant tous les acteurs concernés par et implique dans le secteur. De cette vision devra émerger une volonté de promouvoir et d'intensifier les efforts d'information et de communication s'agissant de l'agriculture paysanne, de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agira également de créer ou de valoriser au mieux des plateformes de concertation existantes pour donner davantage la parole aux jeunes, femmes et hommes du monde rural et périurbain.

ENCADRE III. DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR

Le secteur agricole est fortement connecté aux secteurs porteurs de l'économie locale du pays. C'est ainsi que le développement local peut se produire par la production agricole en interaction positive avec les corps de métiers de l'alimentation. Un certain nombre d'enjeux, et de mutations paraissent essentiels pour les deux secteurs. Parmi ces enjeux et mutations l'on peut mentionner : (a) l'augmentation de la part de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le PIB ; (b) le développement des terroirs ; (c) le développement des filières ; (d) l'absorption de technologies (rencontre entre l'offre et la demande) ; (e) la création d'emplois et de richesses pour les groupes vulnérables et précaires (jeunes, femmes, handicapés). Pour créer des opportunités d'emplois et de formation en tenant compte de ces enjeux et mutations il convient d'adopter une approche chaînes de valeur des filières agricoles (« de la fourche à la fourchette »). Ces filières sont de différents types : (1) filières traditionnelles (riz, mil, sorgho, maïs, niébé, arachide, coton, pêche) ; (2) filières porteuses (sésame, horticulture, aquaculture, lait, viande) qui opèrent à des niveaux sub-optimaux ; (3) filières à fort potentiel (floriculture, gestion des déchets, transformation et productions alimentaires, huiles essentielles, économie verte) qui sont insuffisamment exploitées.

- En ce qui concerne les huiles essentielles, elles sont surtout utilisées au Sénégal dans l'agroalimentaire (biscuiterie, boissons, confiserie, pâtisserie) et la cosmétique (shampoings, parfums etc.). Les industries pharmaceutiques s'ouvrent elles aussi de plus en plus aux huiles essentielles avec une préférence pour les produits d'origine tropicale. L'absence de production locale d'huiles essentielles se traduit par une conséquente importation à des prix très élevés. Les plantes suivantes sont potentiellement exploitables localement : la menthe, l'eucalyptus, le vétiver, le basilic, l'estragon, la sauge, la citronnelle. La production d'huiles essentielles au Sénégal présente un grand intérêt du fait des spécificités de ce type d'entreprise et de l'environnement.
- Quant à la croissance verte et au concept d'économie verte, ils suscitent de plus en plus d'intérêt auprès des décideurs et des praticiens du développement international. Dans son expression la plus simple, une économie verte est à faible production de carbone, efficace dans l'utilisation de l'énergie et socialement inclusive.
- Pour les différentes filières indiquées précédemment il est possible pour chaque maillon de la chaîne de valeur d'identifier les niches d'emploi et les besoins de formation. C'est ainsi que pour la production de l'agriculture : pêche (poisson et autres produits halieutiques, y compris les algues), élevage (lait et viande), cueillette (forêt), maraîchage, arboriculture les activités principales sont des activités de production, notamment production de semences, tandis que les activités connexes sont des activités des divers fournisseurs d'intrants, d'équipement agricole, de transport et logistique, comptabilité, administration.
- Pour la production agroalimentaire (semi-finie et finie) : conservation, transformation, stockage, les activités principales sont les différents corps de métiers de l'alimentation. Quant aux activités connexes, ce sont les activités des divers fournisseurs et prestataires (matière première, emballage, étiquetage, équipements, etc.), transport et logistique, distribution, comptabilité, administration etc.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

54. L'agriculture constitue pour longtemps encore, l'épine dorsale de l'économie sénégalaise. Elle a manqué jusqu'à un passé récent d'une attention conséquente et soutenue. Cela s'est traduit par des performances plutôt modestes au cours des cinq dernières décennies. Elle a manqué de dynamisme et n'a pas réussi le pari de l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle ni celui de moteur d'entraînement du développement. L'environnement technologique et logistique permettant de sédentariser les jeunes et les femmes et de favoriser l'émergence et la survie des Petites et Moyennes Entreprises (PME) rurales (en vue de relever la productivité) n'a pas pu être créé de façon systématique,
55. Une politique agricole cohérente, conséquente, inclusive et bien articulée autour des fondamentaux que sont : la sécurité et l'autosuffisance alimentaire à savoir: (i) produire ce que l'on mange ou/et manger ce que l'on produit, (ii) produire et exporter, pour produire des richesses, et (iii) valoriser les ressources naturelles, reste donc à élaborer dans une démarche participative. Cette politique devra être adossée sur une vision à long terme, partagée et soutenue par des choix stratégiques.
56. De façon générale le marché de l'emploi (demande et offre) est peu maîtrisé. Les statistiques sont ad hoc et pas toujours fiables et les études socio-économiques sur la dynamique du marché plus tôt rares. Il y a donc une faible compréhension de la dynamique de la demande et de l'offre ainsi que l'absence d'une stratégie compréhensive liant croissance économique, éducation, protection sociale et emploi pour les jeunes. Le fort taux de chômage des jeunes, tout comme le sous-emploi chronique, qui affectent particulièrement le bien-être et l'épanouissement des jeunes ruraux, tient pour partie à une déconnexion du système éducatif des secteurs économiques, à une faible diversification de l'offre de formation et à une faible culture de l'évaluation de l'efficacité externe des formations. La conséquence de cette situation est l'existence d'un déficit important en travailleurs qualifiés et hautement qualifiés dans tous les compartiments du secteur.
57. Le dispositif actuel de formation agricole et rurale, composé d'établissements classiques et de divers centres de formation professionnelle publiques et privés, est relativement ancien et dispersé avec des objectifs différents et non coordonnés. La structure et le fonctionnement du dispositif se caractérisent par un manque de cohésion et d'efficacité, un décrochage par rapport aux défis et opportunités de son environnement. Cet état est caractérisé par l'inexistence d'une structure nationale de coordination de la gouvernance de la Formation Agricole et Rurale (FAR) et des mécanismes correspondant au niveau régional. Par ailleurs les formations agricole et rurale actuelles présentent un certain nombre d'insuffisances parmi lesquelles il convient de citer l'absence d'une approche chaîne de valeur qui prend en compte les différents maillons ainsi la formation en entrepreneuriat.
58. Les activités de promotion des métiers de l'agriculture gage d'une meilleure insertion des jeunes et d'une prise en compte de la dimension genre restent insuffisantes et manquent bien souvent de cohérence. Il y a par ailleurs insuffisance de professionnalisme des acteurs des différentes chaînes de valeurs. Enfin les ressources allouées à la formation agricole et rurale sont relativement faibles.
59. Pour combler le déficit quantitatif et qualitatif de professionnels de l'agriculture, constaté à tous les niveaux, il faut faire évoluer le dispositif actuel vers un système éducatif national mieux intégré, plus

flexible et plus réactif aux besoins du marché du travail. Il convient donc de passer d'un dispositif peu diversifié dans ses offres de formation et essentiellement axé sur une formation agricole diplômante à un système diversifié dans ses offres de formation et de capacitation dans ses méthodes et dans ses pédagogies. L'approche holistique du continuum éducation-formation-emploi en ciblant la problématique de l'employabilité, de l'insertion des jeunes et de la coordination sectorielle apparaît indispensable. Il s'agit de promouvoir un pilotage du système éducatif par la demande, et la diversification des cursus au primaire, au secondaire et au supérieur.

RECOMMANDATIONS

Recommandations en direction de l'Etat/Gouvernement

60. coordonner, et superviser **l'élaboration d'une Politique Agricole Nationale** qui ne soit pas fondée sur les des circonstances non dépendantes des conditions de production ou des idéologies politiques mais sur les besoins et la sécurité des populations et qui soit basée sur les axiomes ci-après : (i) produire ce que l'on mange ou/et manger ce que l'on produit, (ii) produire pour exporter et acquérir des richesses afin d'importer ce qui n'est pas produit localement et dont on a besoin et (iii) valoriser en exploitant au mieux et par tous les atouts, scientifiques notamment, les ressources naturelles du pays;
61. renforcer les efforts en cours pour la mise en place (i) d'une politique hydraulique d'exploitation et de gestion de l'eau qui permette une production étalée sur toute l'année et sur toute l'étendue du territoire pour assurer les conditions de la réalisation de l'autosuffisance; et (ii) d'une politique de gestion foncière incitative;
62. **organiser les Etats Généraux de l'Agriculture** pour approfondir la réflexion sur le devenir du secteur, identifier les piliers d'une nouvelle politique et stratégie pour la FAR, et proposer des mécanismes et procédures pragmatiques et efficaces d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de l'emploi ;
63. élaborer une **nouvelle politique de l'emploi et de la formation agricole et rurale** soucieuse de répondre aux objectifs de développement et de valoriser l'énorme dormant potentiel du secteur ;
64. élaborer un **référentiel des métiers de l'agriculture et des métiers connexes** suivant une approche « chaîne de valeur » (de la fourche à la fourchette) ;
65. développer et renforcer les **centres de formation, de démonstration et d'incubation** en partenariat avec le secteur privé, les organisations paysannes et les collectivités locales au niveau des Pôles de Développement ;
66. renforcer la coordination et l'harmonisation des interventions en matière de politique de l'emploi, en mettant l'accent sur la levée des contraintes à l'emploi des jeunes ;
67. mettre en place des structures et des mécanismes qui permettent la **promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en milieu rural et périurbain** ;
68. encourager et soutenir la **création d'un environnement et d'infrastructures technologiques propices** à l'émergence et à l'épanouissement des PME et des jeunes agriculteurs et agricultrices

comme : des fermes agricoles collectives intégrées, des plateformes multifonctionnelles avec des unités de transformation et d'emballage et des kiosques de commercialisation) ;

69. concevoir et mettre en œuvre des **programmes et mesures incitatives à l'endroit des agro-industries** pourvoyeuses potentielles d'emplois (contrats d'apprentissage assorti d'allègements fiscaux) ;
70. procéder à un inventaire exhaustif des institutions de formation professionnelle pour harmoniser leurs programmes et mutualiser leurs moyens;
71. mettre en place une **structure nationale de pilotage et de suivi évaluation de la FAR** (Observatoire national de la FAR et de l'Emploi des Jeunes) et des mécanismes de mise en œuvre et de suivi au niveau des régions (Pôles de développement) ;
72. **renforcer les aptitudes techniques et professionnelles des jeunes et des femmes** à travers des programmes de formations qualifiantes et de mise à niveau, et de développement de l'auto-emploi dans des activités agricoles à haute valeur ajoutée;
73. **concevoir et opérationnaliser un mécanisme de financement adapté au contexte de l'économie rurale** (sous forme de prêts remboursables). Ce mécanisme permettra de favoriser l'accès des bénéficiaires au financement des institutions financières locales, en s'attaquant notamment aux obstacles majeurs identifiés qui sont: le caractère excessif des taux d'intérêt débiteur, les difficultés d'assurer les garanties et les apports personnels souvent exigés ;

Recommandations en direction du Secteur Privé

74. prendre une part plus active dans la réflexion sur l'avenir du secteur primaire tant au niveau national, régional que local ;
75. **participer et s'impliquer à la formation et à l'innovation technologique** pour tirer avantage pleinement du potentiel nouveau qu'offrent notamment les biotechnologies dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
76. **s'organiser en interprofessions** pour la promotion des filières et la défense des produits dans les différents maillons des chaînes de valeur ;
77. **s'investir davantage dans les segments de la chaîne en aval de la production** (de la récolte, conservation, à la transformation des produits locaux, etc.) pour valoriser pleinement le potentiel du secteur ;
78. **élaborer des plans de formation et d'embauche** en rapport avec des projets innovants de développement dans le cadre d'un partenariat fécond avec l'Etat qui doit favoriser et faciliter l'accès au crédit et aux innovations techniques et technologiques ;

Recommandations en direction des Organisations Paysannes et Collectivités locales

79. prendre sa place et jouer pleinement son rôle dans l'élaboration de la nouvelle politique agricole et celle concomitante de FAR ;
80. **participer au renforcement des capacités des producteurs** à travers l'identification, le financement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités de la FAR au niveau local pour assurer une plus grande insertion des jeunes;

Recommandations en direction des Institutions de formation et de recherche

81. **mutualiser les moyens, et mettre en place des cadres de concertation** (entre elles et avec les institutions de recherche et de vulgarisation) sur les curricula et des unités d'enseignement complémentaires y compris à l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire ;
82. mettre en place des **mécanismes innovateurs de transfert et de valorisation des résultats de la recherche**, en collaboration avec le secteur privé et les organisations paysannes ;
83. initier des **programmes de recherche sur la structure et l'évolution du marché de l'emploi** (et en particulier celui des jeunes), et participer au recensement des besoins en matière de statistiques ;
84. réaliser des **d'études à caractère institutionnel, économique et sociale et organiser la réponse à la demande d'emploi** en participant activement à la mise en place et à la gestion de bases de données (centrale et sectorielle) ;

Recommandations en direction de l'ANSTS/Rôle de l'ANSTS

85. participer activement :
- **au suivi et la mise en œuvre des résultats et recommandations** qui seront retenues par le gouvernement ;
 - à la réflexion sur le devenir du secteur rural et appuyer l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de formation agricole et rurale adossée sur une politique agricole conséquente, cohérente et inclusive.
 - à la **conception et au fonctionnement de l'observatoire sur le marché de l'emploi et de la Formation Agricole et Rurale**, et
 - au **renforcement et rapprochement des institutions de recherche, et d'enseignement** et à leur l'intégration en un système national de formation, de recherche et de vulgarisation agricole, plus apte à répondre à la demande des producteurs et du marché ainsi qu'à formation et à la professionnalisation des acteurs du secteur agricole.

ANNEXES

ANNEXE I : BIBLIOGRAPHIE

- 1) AFD, 2012. Les politiques agricoles à travers le monde quelques exemples : le Sénégal. Document AFD Dakar Sénégal ; 6 pages. Site : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/39-_Senegal_cle41f6f6.pdf
- 2) Abdou Ndoeye, Boris E. Bravo-Ureta, Latyr Diouf, Alex Maas, 2012. Enseignement agricole, recherche et extension : une analyse du capital humain au Sénégal. Mars, 2013. Document ERA USAID Dakar ; 53 pages.
- 3) Africare, 2012. Rapport d'activités trimestriel, 01 Avril - 30 Juin 2012 ; 32 pages.
- 4) Africare, 2013. Rapport d'activités trimestriel, 01 Avril - 30 Juin 2013 ; 28 pages
- 5) ANSTS, 2013 La formation agricole et rurale au Sénégal : Etat des lieux et quelles perspectives pour l'emploi des jeunes (non publié)
- 6) Alioune Niang Mbaye & Papa Amadou Kane, 2012. Etude de référence pour la mise en réseau des structures impliqués dans l'emploi des jeunes ; Doc. BIT & ANPJ, 61 pages.
- 7) ANDRE Laure, CARTIER Manon, DEMANGEL Alice, JOURDAN Laura, FORITE Claire, NATIVEL Christophe, ROUYER Grégoire, THERIEZ Amélie, TROCHERIS Arnaud, WAYARIDRI Robert août 2010 Coopération Cergy-Thiès Etude de faisabilité de projets de valorisation des eaux usées épurées de la Station d'épuration de Keur Saïb N'Doye - Thiès Nord, Sénégal.
- 8) Anonyme, 1999. D'une nouvelle économie agricole et rurale, Orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015 ; Rapport du Groupe de Travail, 60 pages.
- 9) Anonyme, 2005. Séminaire Sous régional, CIFA/RESOF/CIEA SEN 07, La Formation et le Conseil pour la Promotion des Exploitations Familiales Rurales, du 07 au 14 février 2007, CIFA Saint-Louis – SENEGAL : 15 pages.
- 10) Anonyme, 2012. Diagnostic de la ville de Thiès et sa zone d'influence ; Mars 2012 : 87 p. Doc. Cergy – ville de Thiès.
- 11) Anonyme, 2012. Fiche de projet du programme des domaines agricoles communautaires ; Ministère de la Jeunesse, de l'emploi et de la promotion des valeurs civiques / ANIDA (Agence nationale pour l'insertion et le développement agricole) ; 22 pages.
- 12) ANSD, (Agence Nationale de La Statistique et De La Démographie), 2010.

Situation Economique et Sociale de la région de Thiès, 169 pages : Année 2009.

- 13) ANSD, 2011. Les disparités géographiques de l'accès aux services sociaux de base au Sénégal ; Enquête-villages 2000 et 2009 : 19 pages.
- 14) ANSD, 2012. Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011, Rapport final, février 2012 : 520 pages ; Document Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), Dakar, Sénégal.
- 15) ANSD, 2012. Principaux résultats de l'Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal 2010-11 (EDS-MICS) ; 2 pages.
- 16) ASPRODEB – IPAR, 2007. Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural ; Programme RuralStruc - Phase I : « le programme RuralStruc sur les « Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural » est une initiative conjointe de la Banque mondiale, de la Coopération française (Agence Française de Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) et du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ». 255 pages.
- 17) Banque Mondiale, 2012. Agricultural innovation systems: an investment sourcebook. 684 pages. © 2012 International Bank for Reconstruction and Development / International Development Association or The World Bank.
- 18) BETTINA SCHÄFLI, Habitat et lotissement en milieu périurbain : Le cas de Thiès et Fandène, Sénégal, (dans le cadre du projet IMAP), Lausanne, février 2001
- 19) BFPA, 2010. Développer le capital humain en agriculture dans un contexte de transitions économique et démographique. La politique de formation agricole au Sénégal. Novembre 2010. 23 p.
- 20) BFPA, 2005. Stratégie nationale de formation agricole et rurale : Actualisation de la SNFAR. 24 p.
- 21) BFPA – MAER, 2001. Mise en œuvre de stratégie nationale de formation agricole et rurale ; Communication BFPA in « Atelier de partage sur le pilotage de la formation agricole et rurale dans la Vallée du Fleuve Sénégal » - 30/11 & 01/12/2004 – RESOF Saint Louis ; 15 pages.
- 22) BIT, 2011 a. Manuel sur l'employabilité. Guide de ressources sur la formation professionnelle, l'emploi et l'auto emploi ; Tome 1 : les outils ; FIIAPP – BIT, Copyright © Organisation internationale du Travail 2011 ; 73 pages.
- 23) BIT, 2011 b. Manuel sur l'employabilité. Guide de ressources sur la formation professionnelle, l'emploi et l'auto emploi ; Tome 2 : le répertoire ; FIIAPP – BIT, Copyright © Organisation internationale du Travail 2011 ; 107 pages.

- 24) BOULIANE, M., 1999. Agriculture urbaine. Rapports sociaux et citoyenneté : le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique. Chaire de recherche au développement communautaire, UQAH, Québec, Canada.
Publié par « City Farmer Canada's Office of Urban Agriculture » ;
(<http://www.cityfarmer.org/manon.html>).
- 25) BUCKNALL. J. ; G. LIVINGSTON ; R. KAGBO et D. BROWN 1997. Analyse du secteur agricole au Sénégal: une mise à jour. USAID Sénégal, juillet, 1997.148
- 26) Cabral, J.F., Diakhaté, I., Gavlo, K., Fall, M., et Ndao, S. 2013. Etude diagnostique sur l'emploi des jeunes au Sénégal. Rapport intérimaire, Octobre 2013, 121 p.
- 27) C. Fusillier, J.B. Bouyer, A. Maragnani, 2004. Etude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne ; Rapport de la mission réalisée au Sénégal et au Mali du 16 au 28 septembre 2004 ; Ministère Français des Affaires Etrangères, DCT/HEP : 74 pages.
- 28) Centre pour le développement de l'horticulture CAMBERENE – ISRA DAKAR. 1996 Liste des variétés maraichères recommandées pour la culture au Sénégal ISRA CDH 55 p
- 29) COMITÉ DE L'AGRICULTURE de la FAO, 1999 : Agriculture urbaine et périurbaine, Quinzième session, Rome, 25 - 29 janvier 1999, publié sur <http://www.fao.org/unfao/bodies/COAG/> ;
- 30) CONSEIL REGIONAL DE SAINT- LOUIS, 2011. Plan régional de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de la région de Saint-Louis ; version améliorée ; 94 pages.
- 31) Daude, D., Deniau, L., et Maragnani, A., 2003. En Afrique de l'Ouest francophone la formation professionnelle agricole – Cas du Sénégal. Ingénierie des dispositifs de formation à l'international. Septièmes journées d'études. Paris, 16 et 17 Janvier 2003
- 32) Duteurtre G. et Dieye P.N. (coordinateurs), 2008. Les organisations interprofessionnelles agricoles au Sénégal ; De nouveaux outils de régulation des marchés ? ISRA MABE (Bureau d'analyses macro-économiques Institut sénégalais de recherches agricoles), Isra, 2008 ; 193 pages.
- 33) GRET, 2004. Education qualifiante des jeunes et des adultes (EQJA) Etude sur les formations des femmes dans le domaine de l'agroalimentaire ; 94 pages (Cécile Broutin & Julien Rouyat).
- 34) Groupe grappe SCA « Agriculture et Agro-industrie », République du Sénégal, 2007. Stratégie de Croissance Accélérée pour la Grappe Agriculture et Agro-Industrie, Rapport Final, Avril 2007 ; 177 pages.
- 35) Jeunesse du Sénégal : enjeux et perspectives. Rapport final, volume 1, 2011 ;

YouthMap Senegal ; 88 Pages. Document USAID.

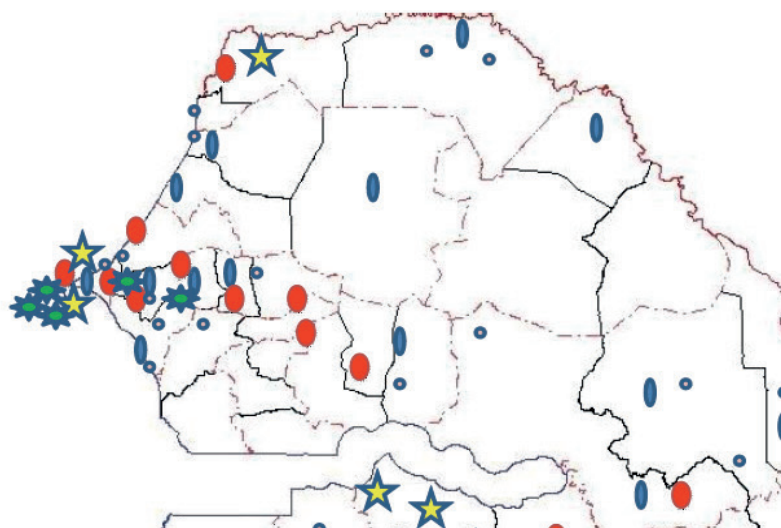
- 36) Mbaye Insa, 2005. Expérience du CIFA dans l'appui aux organisations professionnelles ; 4 pages. In Atelier pour l'Afrique subsaharienne sur « Formation de masse en milieu rural, éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale ». Ouagadougou du 30 mai au 3 juin 2005.
- 37) MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, 2011. Formulation du Document de Politique Economique et Sociale 2011-2015, 2010. Bilan diagnostic du DSRP-II ; Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique – UCSPE ; 64 pages.
- 38) Ministère des Mines, de l'industrie, de l'agro-Industrie et Des PME, 2011. LPS - PME version octobre 2010, LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DES PME ; 41 pages.
- 39) Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques. Direction de l'Emploi, 2013. Forum National sur l'Emploi des Jeunes. Rapport provisoire, 94 pages.
- 40) Ministère Français des Affaires Etrangères, DCT/HEP (C. Fusillier, IRAM, J.B. Bouyer, MAE - DCT/HEP, A. Maragnani, MAAPAR – DGER), 2004. Etude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne, Rapport de la mission réalisée au Sénégal et au Mali du 16 au 28 septembre 2004 ; 74 pages.
- 41) NDIAYE, Saliou & al., 2013 a. Economie locale (ECOLOG) et employabilité des jeunes et des femmes : Etude sur l'agriculture urbaine et périurbaine et employabilité des jeunes et femmes à l'échelle de la ville de Thiès et de son bassin de vie. Rapport GRAIM – ENDA GRAF SAHEL – AccED : 122 Pages.
- 42) NDIAYE Saliou, 2013 b. Rapport de l'étude d'évaluation du projet PRODIKT d'Africare (Promotion et Diversification de l'Agriculture dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Tambacounda et Kédougou), 68 pages.
- 43) OCDE – OMC, 2012. Aide pour le commerce : Cas d'expérience Sénégal, renforcement des capacités nationales à s'adapter aux marchés ; 9 pages. Projet tiré du Programme « Promotion d'une agriculture compétitive et durable (PACD) ».
- 44) OIT – BIT, 2013. L'agriculture biologique au Sénégal : Etat des lieux et potentiel d'investissement dans le cadre d'une transition verte ; 27 pages ;
- 45) République du Sénégal, Présidence de la République, Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté 2006-2010 (DSRP II), Dakar
- 46) République du Sénégal, Présidence de la République, Secrétariat Général, Délégation au Plan et aux Politiques Economiques, Direction de la Prévision et des Statistiques, 1988 : Répertoire des villages – Région de Thiès, Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH), Dakar.

- 47) RFAR, 2009. Réseau Formation Agricole et Rurale Sénégal, « RFAR Sénégal», Compte Rendu Atelier de Lancement, Dakar, le 20 février 2009, 3 pages.
- 48) Sénégal : Population, Planification Familiale et Développement, 2009. MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA PRÉVENTION ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE DIRECTION DE LA SANTE Ressources pour l'Analyse de la Population et de son Impact, sur le Développement (RAPID) ; USAID – 2009. 32 pages.
- 49) Service Régional des Statistiques De Thiès, Situation Economique et Social Année 2004, Septembre 2005.
- 50) SNDES 2013-2017, Stratégie Nationale de Développement Economique et Social, Version finale 08 novembre 2012, Sur la rampe de l'émergence ; 87 pages.
- 51) Système des Nations Unies au Sénégal, S.N.U. & G. du S., 2011. Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) Sénégal 2012-2016 ; 73 pages.
- 52) The World Bank Group, 2012. Youth Employment Programs, An Evaluation of World Bank and IFC Support, 2012 Independent Evaluation Group, 1818 H Street NW, Washington DC 20433 : 206 pages.
- 53) UCAD – ERA USAID : Pr Kandioura NOBA, Pr Karamoko DIARRA, Dr Fatou NDOYE, 2013. Rapport de l'atelier de validation de la note conceptuelle du projet de : « création d'un institut supérieur d'agriculture a l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) » ; 20 juin 2013, Faculté des Sciences et Techniques, UCAD ; 41 pages.
- 54) Zongo Augustin, 2005. Le bilan diagnostique de l'appareil éducatif agricole en Afrique subsaharienne (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal) ; 7 pages. Atelier pour l'Afrique subsaharienne sur « Formation de masse en milieu rural, éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale ». Ouagadougou du 30 mai au 3 juin 2005.

ANNEXE II. Dispositif de la FAR au Sénégal

Carte du Sénégal, avec la localisation des centres de formation agricole et rurale (FAR)

L'état du dispositif FAR



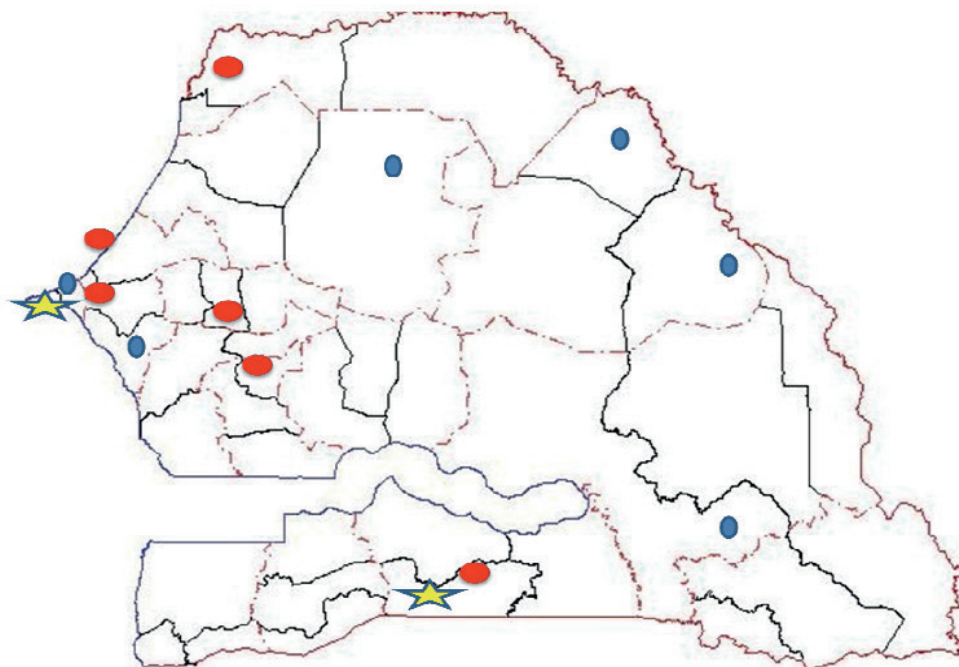
● : 16 CPFP pour la Formation de Producteurs

★ : Ecoles Supérieures (Bac + 3; 4; 5 et +)

● : CIH et CPA pour jeunes déscolarisés

● : 28 MFR pour former/insérer jeunes ruraux

★ : CNFT et Lycées Agricoles (BEPC+3)



Les Etablissements sous tutelle du BFPA / Ministère Agriculture

Les flux des formations diplômantes et non diplômantes au Sénégal selon les établissements existants

Niveau	Ministères de tutelle	Établissements	Diplômes ou attestation	Flux annuel potentiel
Enseignement supérieur	Ministères de l'éducation des États-membres (Bénin, Burkina, Centrafrique, Congo, Cote d'Ivoire, Gabon, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo)	École Inter états des Sciences et Médecine Vétérinaires	Docteur vétérinaire et master	70
		Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de l'Université de Thiès	Ingénieurs agronomes (PV, PA, génie rural, économie et sociologie rurale), masters en chaine des valeurs, en foresterie	25
	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale de l'Université de Thiès	Ingénieurs des travaux agricoles (agriculture, élevage et eaux et forêts)	50
		Ecole Supérieure d'Economie Appliquée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Ingénieurs de planification gestion, statistique démographie, aménagement du territoire, éducation animation	100
		Université Gaston Berger de Saint Louis	Licence, Master en Agronomie et industrie agro-alimentaire	200
		Université Assane Seck de Ziguinchor	Licence en agroforesterie, LP en agro ressources, Master	80
		Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel de Thiès	DUT (un technicien supérieur, au bout de deux (2) années académiques)	20
		Université du Sine Saloum	Licence, Master et Doctorat en Agronomie	-
		Université Cheikh Anta Diop de Dakar	DUT, Licence et masters en agronomie, LP en agro ressources	15

Enseignement technique et professionnel, moyen, secondaire	Ministère de l’Agriculture et de l’Equipement Rural	Centre National de Formation de Techniciens en Agriculture et Génie Rural	Agent technique Attestation	30
		Centre de Formation Professionnelle Horticole	Brevet de Technicien Horticole CAPH	30
		Centres Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l’Agriculture	Attestation	50
		Centres d’Initiation Horticole	Attestation	20
		Centres Polyvalents de Formation de Producteurs	Attestation	20
	Ministère de l’Elevage et des Productions animales	Centre National de Formation des Techniciens d’Élevage et des Industries Animales (Saint Louis)	Brevet de Technicien de l’Elevage	20
		Centre National de Formation des Monitrices d’Économie Familiale Rurale	Agent technique	15
		Centres Régionaux de l’Enseignement Technique Féminin ,	Attestation	30
		Centre de Formation Professionnelle en Économie Familiale et Sociale	Attestation	30
		Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale	CAP	
	Ministère de l’Environnement et du Développement Durable	Lycée d’Enseignement Technique Agricole de Bignona	BTS, Bac S4 et S5	150
		Lycée d’Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Thiès	BTS Bac S4 et S5	150
		Centre National de Formation des Techniciens des Eaux, Forêts, de la Chasse et des Parcs Nationaux , (Djibelor)	Agent technique	25
		Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et Aquaculture (Thiaroye)	BTS	20
		Centre de Perfectionnement, d’Expérimentation et de vulgarisation de la Pêche , (Thiaroye)	Attestation	
	Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes			

ANNEXE III Recensement et description analytique des métiers dans les principales filières agricoles et agro-industrielles.

NICHES D’EMPLOIS EN AMONT ET EN AVAL.

Nous indiquons à titre d’exemple et par principal domaine, les niches d’emplois existant présentement en aval et celles potentiellement en aval, tenant en compte des évolutions probables dans le domaine au Sénégal et les métiers pouvant se créer. A ce niveau, diverses opportunités d’emplois seront créées avec les chaînes de valeur de différentes filières génératrices de revenus substantielles. Dans la plupart des pays émergeants, le développement de l’agriculture et de l’agro-alimentaire a permis des performances économiques remarquables et profitables aux producteurs et aux acteurs nouveaux concernés. Les niches porteuses d’emplois dans les secteurs cités sont déclinées et résumés dans les tableaux ci- dessous :

A)- LES SECTEURS DE PRODUCTION

AGRICULTURE (productions végétales)

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT		NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Producteurs agricoles de diverses spéculations (céréales, légumineuses, produits maraichers et horticoles, plantes a tubercules, etc.) sous divers régimes hydriques ; - Ouvriers, techniciens ou autres personnels travaillant dans les exploitations agricoles ; - Commerçants achetant et distribuant les récoltes ; - Transporteurs des récoltes et sous-produits de l’agriculture (fane, paille, foin, ...) ;	AGRICULTURE	- Producteurs de diverses spéculations mais avec une intensification plus élevée (tractoristes et engins attelés, fane, foin, ensilage, spécialistes en irrigation ...) ; - Transporteurs de productions agricoles spéciales (exportation de légumes, de fruits sous chaîne de froid, etc.) ; - Mécaniciens, spécialiste en froid, conservation, techniciens de station de conditionnement, ... ; - Ouvriers spécialisés en arboriculture fruitière (plantation, greffage, entretien, récolte, transport, conditionnement, conservation) ; - Ouvriers spécialisés divers (menuisier métallique, bois, etc.) ; - Traders et spécialistes en marketing ;

Les options d'une **filière porteuse, exemple l'HORTICULTURE**

Le secteur horticole est une des potentialités majeures que développe le Sénégal depuis quelques années. Cela concerne d'abord les légumes, surtout pour l'exportation en contresaison fraîche (haricot vert, gombo, tomate, melon, pastèque, artichaut, ...), les exportations de fruits (exemple de la mangue), et plus récemment de fleurs.

Cela justifie la création d'organismes comme l'ASEPEX : L'Agence sénégalaise de promotion des exportations qui est une plateforme intégrée de services export en faveur des entreprises et de leurs associations professionnelles. Elle a pour objectif principal de favoriser le développement continu et durable des exportations sénégalaises.

Par exemple, l'Organisation nationale des producteurs exportateurs de fruits et légumes du Sénégal (ONAPES) : La diversification et l'augmentation des volumes d'exportation constituent les principaux objectifs de l'ONAPES pour ses membres. Après le haricot vert, la tomate cerise, et depuis peu, la mangue, des prospections et des recherches poussées sur des produits, comme l'aubergine, le piment, le melon, le gombo, etc., sont engagées dans ce sens.

La Direction de l'horticulture (Sénégal, 2012) rappelle que « le Sénégal est un pays à vocation horticole ». Pour autant, qu'il joue un grand rôle dans l'économie agricole du pays. En termes d'exportation, « le Sénégal exporte 60 000 tonnes de légumes en Europe, ce qui fait 154 milliards de FCFA par année en terme de revenus ». Elle révèle que « le Sénégal produit plus de 800 000 tonnes de fruits et légumes par an ».

ELEVAGE (Productions animales y inclus l'apiculture)

C'est un secteur qui en se modernisant selon les options majeures définies par l'Etat du Sénégal, à savoir le développement d'élevages semi-intensifs basés sur l'insémination artificielle, l'introduction de races du Brésil dans des climats similaires au Sénégal (vaches laitières, bœufs de viande, moutons, etc.), le développement de système de collecte et de conservation du lait produit localement avec les chaînes de froid et de transport mis en place (exemple, dans le Ferlo ou dans la région de Kolda).

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT		NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Eleveurs divers (ovins, caprins, volaille, lapins, ...) ; - Abatteurs / conditionneurs de viandes diverses ; - Vendeurs de viandes et autres produits de fermes (œufs, laits, cuirs et peaux, ...) ; - Transporteurs de bétail et produits d'élevage ; - Distributeurs, vendeurs des produits d'élevage ;	ELEVAGE	- Elevage diversifiée de nouvelles filières (en plus : lapin, caille, dindons, pintades, etc.); - Producteurs de spéculations autres : autruches (viandes, peau, œufs, ...) ; - Conditionnement plus diverses et conservation longue (chambres froides, ...) ; - Transporteur avec respect de la chaîne de froid - Distributeur des produits d'élevage, relation avec clientèle ; - Exportateur de produits d'élevage spéciaux ; - Techniciens des chaînes de conditionnement, de froid et conservation

ELEVAGE (Productions animales y inclus l'apiculture)

Il concerne environ 350.000 ménages au Sénégal, touchant plus de 3.000.000 personnes et constitue un élément important de la sécurité alimentaire. Le cheptel est estimé à environ 3 200 000 bovins, 8 500 000 ovins et caprins, 434 000 équins, 366 000 asins, 5 000 camelins, 15 000 000 de volailles et 350.000 de porcins. La production de viande est de près de 114.260 tonnes en 2005, est destinée à la consommation nationale ; la production de lait estimée à un peu plus de 116 millions de litres ne représente qu'un tiers de la consommation intérieure. Les importations contrôlées de produits laitiers en 2005 portent sur 46.229 tonnes, soit pour une valeur de 42.4 milliards de FCFA tandis que les importations de viande portent sur un volume de 19.692 tonnes pour la même année, soit pour une valeur de 16,66 milliards de FCFA (source : rapport 2005, MEL/DIREL/Division des Productions Animales).

L'élevage revêt au Sénégal une grande importance tant sur le plan économique et social que sur le plan culturel. Le gouvernement du Sénégal estime la valeur du cheptel sur pied à 550 milliards de francs CFA dont 490 milliards pour le seul cheptel ruminant. Ce sous-secteur contribue pour 7,4% au PIB national et pour 30 % environ à celui du secteur primaire, et ce en dépit de la faiblesse des investissements publics ou privés.

L'élevage est un sous-secteur relativement négligé ; il ne reçoit qu'un peu plus de 4 % des investissements octroyés au secteur rural (SCA, 2005).

Pour accélérer l'augmentation des effectifs de bovins et la qualité de leurs productions de viande et de lait, le Gouvernement du Sénégal a entamé en 2010 un programme d'insémination artificielle. Le nombre de vaches inséminées en 2011 est évalué à environ 25 000 vaches contre 30 000 vaches en 2010.

La production de la filière « peaux brutes » est passée de 5 190 tonnes en 2010 à 5 374 tonnes en 2011, soit une progression de 3,5%, résultant de l'accroissement de la production des peaux brutes de caprins (5,3%) et de bovins (3,0%). La part la plus importante de la production de la filière « peaux brutes » est destinée à l'exportation. Quant à la production de miel, elle a été quasiment stable en 2011, atteignant 78 447 litres contre 77 921 litres en 2010. Elle provient essentiellement des massifs forestiers des régions de haute et basse Casamance et du Sénégal Oriental (ANSD, 2011).

La valeur ajoutée de l'élevage aux prix courants est évaluée à 287 milliards FCFA en 2011 contre 264 milliards de FCFA en 2010, soit une augmentation de 7,9%. Son poids dans la valeur ajoutée totale du secteur primaire a connu une hausse : 28,0% en 2011 contre 23,8% en 2010. L'élevage a représenté 4,3% du PIB en 2011 contre 4,2% en 2010. En outre, sa contribution à la croissance du PIB est en baisse, passant de 0,4% en 2010 à 0,2% en 2011. Au titre des importations de moutons, elles sont établies, en 2011, à 402 617 moutons contre 281 343 moutons en 2010, soit une augmentation de 121 274 têtes (30,0%). Les moutons importés proviennent du Mali (78,0%) et de la Mauritanie (22,0%) (ANSD, 2011).

FORESTERIE (productions forestières et agroforestières)

Dans ce secteur, on note, en plus des produits forestiers ligneux (bois combustible, charbon de bois, bois de service et d'art), divers produits forestiers non ligneux (gomme, gousses, écorces, fruits de cueillette : Mad, de baobab, ditakh, tamarin, etc.) qui font l'objet de plusieurs valorisations dans l'agro – alimentaire (jus, sirop, confiture, ...). C'est un secteur en expansion surtout en zone urbaine.

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT		NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Cueilleurs de divers produits non ligneux ; - Transporteurs de produits forestiers ; - Vendeurs de produits forestiers ; - Transformatrices (jus, poudres, gommes, etc.) ; - Vendeurs de plantes et produits à usage dans la pharmacopée traditionnelle	FORESTERIE	- Récolteurs de fruits forestiers divers ; - Conditionnement / transport de fruits récoltés ; - Transformation / conditionnement de produits divers et distribution ; - Domestication de certaines plantes forestières et leur culture pour la production ; - Conditionneurs et vendeurs de produits agro pharmaceutiques traditionnels ; - Valorisation industrielle des produits forestiers divers (gommes en sirop, cosmétique ; jus et autres conservations, etc.)

Les productions forestières et agroforestières (FAO, CSE, 2007, caractérisation des systèmes de production agricole au Sénégal).

D'une superficie de 11 964 000 ha, le domaine forestier (y compris les parcs nationaux) s'étend sur environ 35,7% du territoire national. Les forêts classées (environ 6,2 millions d'ha) et les forêts naturelles (près de 8,1 millions d'ha sur un total de 11 millions d'hectares de ressources forestières en 1980), ne constituaient plus que 7,5 millions en 1990. En dépit de son rôle essentiel dans le développement économique du pays (fourniture de plus de la moitié des besoins énergétiques, source de divers produits non ligneux, maintien de la fertilité des sols, exutoire du cheptel national, conservation de l'environnement), la part du secteur forestier dans l'économie ne dépasserait pas 1 % du PIB et 5 % du secteur primaire. Cette faiblesse apparente s'explique par le fait que les statistiques officielles ne prennent en compte que le tiers environ de la production réelle du secteur, les deux tiers restants échappent encore au contrôle. On estime que l'exploitation forestière directe représente un chiffre d'affaires de 20 milliards de FCFA par année et fournit 20 000 emplois.

La forêt est un écosystème complexe et très diversifié qui fournit aux populations locales beaucoup de produits et de services : fruits forestiers, feuilles, graines, racines, écorces, piquets divers, fourrage, gibier, résines et gommes. Tous ces produits contribuent à la satisfaction des besoins alimentaires et de ceux liés à l'habitat, à la médecine traditionnelle, à l'industrie, etc. La forêt fournit aussi des services générateurs de revenus pour les populations ; c'est le cas des revenus du tourisme ou de l'organisation des expéditions cynégétiques.

PECHE (productions halieutiques)

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT		NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Pêches - Débarquement des pêches ; - Transporteurs des produits de la pêche (frais, transformés) ; - Vendeurs de glace, location de chambres froides ; - Transformateurs de produits de la pêche, de diverses récoltes (fruits de mer, ...) ; - Fabricants d'engins de transport (pirogues, ...), réparateurs divers ; - Vendeurs de nourriture dans les quais de pêche, autres circuits ;	PECHE	- Conservation au frais des pêches dans leurs lieux de prélèvement ; - Débarquement des pêches et conditionnement puis transport et distribution ; - Acheteurs et distributeurs de poissons nobles et autres fruits de mer (langouste, crevette, ...) ; - Mécaniciens de moteurs de pirogue et fabricants d'accessoires divers de pêche ; - Vendeurs de nourritures (repas) dans les quais de pêche et divers sites ; - Créateurs d'usines de conditionnement des produits de la pêche et leurs exportations ; - Eleveurs de poissons et produits spécifiques (crevettes, poissons nobles, huitres, etc.) ; - Transporteurs de produits particuliers exigeant une chaîne de froid, un conditionnement ;

La pêche / L'aquaculture

La pêche occupe une place importante dans le pays avec 600.000 personnes (17% de la population active) travaillant dans les activités de production, de transformation et de commercialisation. Les exportations de la pêche représentent 38% des exportations totales (en 2000). La pêche fournit environ 75% des protéines animales utilisées par la population.

La pêche maritime constitue une importante composante de l'économie sénégalaise de par sa contribution à la croissance économique. Elle génère des devises, crée des emplois et constitue la principale source de protéine animale dans l'alimentation de la population. Elle constitue en cela un élément important du dispositif de lutte contre la pauvreté. Avec 301 milliards FCFA de chiffre d'affaires en 2011, la pêche maritime contribue au PIB réel et aux recettes d'exportation respectivement pour 1,3% et 12,3%. Cependant, depuis quelques années, le secteur de la pêche fait face à des difficultés liées notamment à la forte pression exercée sur les ressources halieutiques (surexploitation). Les enjeux d'une telle situation ont amené l'Etat à initier et appliquer une politique de gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques. L'instauration d'une période de repos biologique au Sénégal s'inscrit dans ce cadre.

En 2011, les exportations de produits halieutiques au Sénégal ont atteint 110 867 tonnes contre 90 509 tonnes en 2010 et généré 143 milliards FCFA46 contre 117 milliards FCFA en 2010. Elles ont progressé dans les mêmes proportions (près de 23%) en tonnage et en recettes. Elle constitue l'une des principales sources de devises du pays avec 12,3% des recettes générées.

Au Sénégal, l'aquaculture est sous la supervision de l'Agence nationale de l'aquaculture (ANA) qui s'active pour la promotion de cette filière. Elle consiste en l'élevage d'organismes aquatiques incluant les poissons, les crustacées, les mollusques et la culture de plantes aquatiques dans les étangs, bassins, filets, cages, enclos ou encore même sur des substrats.

TRANSFORMATIONS / CONSERVATION.

C'est un secteur en plein essor, avec l'installation de PME ou de petites unités de transformation des produits locaux, selon les avantages comparatifs offerts par chaque région ou localité. Il devra aussi servir de moteur d'essor et de développement de notre agriculture et davantage répondre aux besoins et goûts de la population citadine, qui ne cesse de croître.

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT		NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Transformateurs des produits primaires de l'agriculture ; - Conditionnement des sous-produits et produits finis ; - Transport et distribution des produits - Fournisseurs de matières premières (fruits et légumes, matériels divers) ;	CONSERVATION / TRANSFORMATIONS	- Gérants de petites unités de boulangeries rurales ; - Gérants de petites unités de transformations de fruits et légumes ; - Gérants d'unités de fabrication d'emballages - Formateurs (techniciens alimentaires) ; - experts en hygiène et qualité ; - Spécialistes en art culinaire.

L'essor de l'agro-industrie au Sénégal (source ANSD, 2011)

Après la hausse de 2,7% enregistrée en 2010, l'activité des industries alimentaires a connu une décélération en 2011 et est ressortie à +0,7% en variation annuelle, sous l'effet d'un accroissement notamment de la production laitière et de glaces (+23,2%) du à une hausse de la demande locale, ainsi que du travail de grains, de la fabrication d'aliments pour animaux (+13,2%). Le recul de 21,0% de la production de corps gras alimentaires notamment l'huile raffinée et de 29,9% de l'activité de transformation et conservation de fruits et légumes a amoindri l'ampleur de la hausse.

Au titre des prix à la production, ils ont progressé de 5,6% par rapport à l'année précédente, résultant d'une hausse des prix des produits du travail de grains et des produits alimentaires à base de céréales non compris ailleurs. En revanche, le fléchissement des prix à la production de conserves de fruits et légumes n'a pas pu inverser la tendance haussière des prix des produits de la branche.

B)- SECTEURS DE SERVICES ET D'ACCOMPAGNEMENT

COMMERCE

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT		NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Fournisseurs d'intrants, d'équipements et de matériel agricole	COMMERCE	- Vendeurs de produits agricoles (grossistes, ½ grossistes détaillants, exportateurs, coxieurs, restaurants, hôtels, gargotes, boutiquiers vendeur ambulants Agents commerciaux, gestionnaires comptables, formateurs (marketing) - Laveurs de légumes - Agents commerciaux

TRANSPORT POURVOYEURS de BIENS et SERVICES

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT		NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Transporteurs des intrants, d'équipements et de matériel agricole (charretiers, taxi bagages, cars, etc.);Distributeurs d'intrants (vrac, proximité), traitement sanitaires et phytosanitaires, conseil et encadrement technique, contrôle de qualité, etc.	TRANSPORT	- Transporteurs de produits agricoles récoltés (charretiers, taxi bagages, cars, pousse-pousse, dockers, etc.) - Mécaniciens, vulcanisateurs - Emplois liés à la création des aires de stationnement dans la ville (gardiennage, déchargement des produits, laveurs de voitures, ...).

ARTISANAT

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT		NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Fabricants et réparateurs de petits matériels agricoles - Fabricants de produits d’emballage (paniers, ...) - Menuisiers métalliques - Tôliers, forgerons, vulcanisateurs - Techniques de conservation des intrants ; - Transformation artisanale et semi-industrielle	ARTISANAT	- Fabricants et réparateurs de matériels de transformation des produits agricoles - Menuisiers métalliques - Tôliers, forgerons, vulcanisateurs, - Techniques de conservation des produits récoltés - Fabricants de meubles avec des matériaux tirés du rônier.

HYDRAULIQUE

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT		NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Réalisateurs d’ouvrages de captage (forage, puits ; - Aménagement de réseaux d’irrigation - Entretien et réparation des équipements hydrauliques - Gérance des ouvrages hydrauliques - Conducteurs de forage, - Gestionnaires de forages - Fabricants de pompes artisanales ; - Puisatiers ;	HYDRAULIQUE	- Plombiers ; - Vente de matériel de quincailleries ; - Mécaniciens, électriciens pour l’entretien et la réparation des moteurs.

AUTRES

NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AMONT	NICHES PORTEUSES EXISTANTES ET /OU POTENTIELLES EN AVAL
- Gestionnaires des exploitations agricoles - Gardiens - Fournisseurs de divers intrants ; - Services de base : crédit, ITC, énergie ;	- Gardiennage de produits récoltés - Gardiens - Fournisseurs spécialisés en intrants divers; - Laveurs de voitures; - La coopération.

La présente liste des métiers n'est qu'indicative mais plusieurs opportunités peuvent s'offrir et fournir du travail aux jeunes et aux femmes selon des schémas d'organisation à établir (communication des offres dans un site ou une institution de centralisation des offres de formation, de stages, d'emplois).

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



61, Boulevard Djily MBAYE-BP 4344 Dakar
Tel (221) 33-849-10-99 –Fax : (221) 33-849-10-96
Email : academ.sc@orange.sn/academ.sc@ansts.sn
Site web : <http://www.ansts.sn>